

Stratégies comparées de la décolonisation économique*

Adebayo Adedeji

Les gouvernements africains voulaient véritablement élever, aussitôt l'indépendance acquise, le niveau de vie de leur peuple en accroissant les revenus et en mettant en place les services sociaux et les équipements de base. Tous tenaient pratiquement pour acquis que la planification économique constituait le moyen le plus rationnel de réaliser ces changements. Si, avant l'émancipation de l'Afrique, les théoriciens du développement s'étaient montrés partagés quant à l'opportunité et aux mérites des plans, au lendemain de l'indépendance, en revanche, les planificateurs l'emportèrent haut la main : après la disparition des régimes coloniaux, les gouvernements eurent tôt fait de présenter chacun un plan conçu pour répondre à ce qui était perçu comme les besoins de développement du pays et de son peuple. Mais ces plans, élaborés le plus souvent par des étrangers connaissant relativement mal les pays considérés, « péchaient par un manque de réelle maîtrise, d'appui politique ou de possibilités d'application¹ ». Il n'est donc pas surprenant qu'au moins pendant les dix premières années qui suivirent l'indépendance, les décisions concernant les grandes questions de stratégie du développement ou d'idéologie aient en règle générale échappé aux planificateurs. C'est à d'autres niveaux qu'il faut chercher les grands tournants stratégiques. Toutefois, exception faite de quelques très rares pays, il est difficile de découvrir

* Nous appelons « décolonisation » le démantèlement des institutions coloniales et la réduction au minimum de tout pouvoir et de tout contrôle étrangers. La décolonisation n'est pas un cadeau des puissances coloniales mais une conquête des opprimés.

1. G. K. Helleiner, 1972, p. 333.

des signes tangibles d'une stratégie de décolonisation économique aussi cohérente et clairement définie que celle qui a présidé à la décolonisation politique, à laquelle tous les pays africains souscrivent et qu'ils poursuivent avec vigueur.

Et cependant, même en ces débuts de l'indépendance, il aurait dû être clair aux yeux de tous que si l'Afrique ne se débarrassait pas de son héritage économique colonial, elle se préparait un avenir sans dignité. De fait, force est de constater que le cadre hérité du colonialisme, dont les économies nationales sont demeurées prisonnières, est largement responsable de la crise économique dans laquelle le continent est plongé depuis la seconde moitié des années 70. Il aura malheureusement fallu vingt ans d'indépendance pour comprendre que tant qu'elle persistera à se laisser tenter par le système économique colonial, l'Afrique ne réalisera aucun progrès véritable en matière de gestion socio-économique et continuera à faire « partie de la caste la plus basse de la hiérarchie [économique] internationale », risquant « de rester immuablement reléguée au dernier échelon de cette hiérarchie² ». À n'en pas douter, l'adoption de stratégies efficaces de décolonisation économique est une nécessité pour l'Afrique si elle veut atteindre des taux de croissance élevés, diversifier ses productions, progresser dans la voie de l'autonomie et parvenir à un développement auto-entretenu.

Pour l'immense majorité des Africains, les espoirs mis dans une transformation rapide de l'économie lors de l'accession à l'indépendance ne se sont malheureusement pas réalisés. L'économie africaine est au contraire passée par une série de crises, et la révolution n'exprimait plus l'espoir grandissant des Africains, mais leur déception croissante; d'où les révoltes militaires et les soulèvements politiques qui se sont succédé sur le continent. Pourquoi l'Afrique n'a-t-elle pas connu le développement économique que l'indépendance semblait lui promettre? Quelles erreurs a-t-elle commises? Pour apporter ne fût-ce qu'un début de réponse rigoureuse à ces questions, nous devons d'abord et avant tout analyser les stratégies économiques des pays indépendants d'Afrique au commencement des années 60.

Vers une stratégie socialiste de la décolonisation

Les plans de développement élaborés après l'indépendance péchaient, on l'a vu, par l'absence de stratégie ou d'idéologie cohérente du développement. Le plus souvent, ils étaient centrés sur les grands paramètres de l'économie classique et néoclassique: croissance du PIB, expansion de l'investissement et mobilisation de l'épargne, mise en place d'infrastructures économiques et sociales, développement des services sociaux, aide étrangère, investissements privés étrangers et mesures d'incitation pour les attirer. Beaucoup de ces plans avalisaient, au moins implicitement, les politiques et stratégies héritées du colonialisme.

2. A. A. Mazrui, 1977, p. 17-18.

C'est ainsi que les auteurs du premier plan à long terme de la Côte d'Ivoire (1960-1970)³ jugeaient indispensable de maintenir, et même d'accroître, les apports de facteurs de production étrangers, sous prétexte que l'économie nationale manquait de ressources à investir et que le savoir-faire requis lui faisait défaut. L'un des principaux objectifs du plan était de diversifier la production agricole destinée à l'exportation, ce qui impliquait une aggravation de la dépendance économique à l'égard de l'étranger. Le plan accordait en outre à l'État un rôle central dans la maîtrise du processus de développement. Et ce modèle ivoirien fut non seulement imité par de nombreux pays africains au lendemain de leur indépendance, mais encore dépassé par la plupart des ex-colonies françaises qui allèrent jusqu'à prendre des mesures pour renforcer leurs liens économiques avec la métropole : alors que les autres pays d'Afrique créaient leurs propres institutions monétaires, toutes les anciennes possessions françaises, à l'exception du Mali et de la Guinée, conservèrent leurs liens avec la France dans le cadre d'une zone monétaire commune.

Prenant le contre-pied de cette stratégie de développement néocolonialiste, quelques pays africains se lancèrent, immédiatement après l'indépendance, dans des politiques et des programmes censés décoloniser l'économie. Dans la plupart des cas, toutefois, cette démarche était liée au désir d'orienter la société vers des objectifs *socialistes*. Certes, le terme « socialisme » admettait des connotations diverses et différents qualificatifs — « socialisme africain⁴ », « socialisme démocratique et coopératif⁵ », « socialisme néodestourien⁶ » ou « socialisme réaliste et de bon sens⁷ » —, mais le contenu social et économique était sensiblement le même partout. À la différence des pays engagés dans une stratégie économique libérale de type néocolonialiste, ces pays voulaient non seulement relever le niveau de vie de leur population, mais encore transformer radicalement la structure même de leur société et de leur économie coloniale en assurant sur place la transformation des produits primaires et en poursuivant une politique de substitution aux importations par l'industrialisation du pays.

L'un des aspects remarquables de ces premières expériences socialistes a été *le rejet de toute expropriation massive de biens étrangers ou de biens nationaux privés*. Les gouvernements de ces pays étaient plus soucieux de créer des capacités que de nationaliser les richesses qui pouvaient servir de tremplin à leurs rêves de socialisme. Un pays, le Mali, adopta toutefois une approche nettement différente. Alors que, par exemple, le Ghana acceptait une économie mixte comme étape transitoire de l'édification d'une société socialiste, le Mali entreprit de placer sous le contrôle et le monopole directs de l'État la majeure partie du secteur moderne et, en particulier, le commerce extérieur. Cette dernière mesure s'avérait particulièrement importante pour un pays qui considérait la maîtrise de ses échanges comme un moyen essentiel de contrôler la plus-value tirée de ses produits d'exportation. À la suite des

3. Gouvernement de Côte d'Ivoire, 1967.

4. Gouvernement du Ghana, 1964, p. 15.

5. Gouvernement du Mali, s. d., p. 6.

6. Gouvernement de Tunisie, 1962, p. 8.

7. Gouvernement de Madagascar, 1964, p. 9.

économistes marxistes, les planificateurs maliens voyaient dans les sociétés commerciales étrangères le canal par lequel cette plus-value était exportée et, tandis que les autres ex-colonies françaises se dotaient, par des accords signés avec la France, d'une monnaie commune garantie par le Trésor français, le Mali créait sa propre monnaie, le franc malien.

Devenue indépendante en 1962 à l'issue d'une longue et sanglante guerre de libération, l'Algérie choisit elle aussi une voie socialiste de développement. Ben Bella, dirigeant de la lutte de libération et premier ministre du nouvel État, s'en expliqua en ces termes : « Nous adoptons l'analyse économique du marxisme parce que nous estimons qu'elle est la seule valable pour le développement de notre pays, mais sans pour cela épouser son idéologie, car notre action est menée par des Algériens qui sont des musulmans et des Arabes⁸. »

En un sens, l'Algérie n'avait pas le choix, vu le vide laissé par l'exode de la population européenne qui abandonna en masse exploitations agricoles, usines et biens fonciers. Ces biens abandonnés furent spontanément repris par le peuple, les ouvriers agricoles et les travailleurs de l'industrie. C'est à ce phénomène que l'économie algérienne doit sa grande originalité, le secteur agricole autogéré. Ces exploitations autogérées devinrent des organismes collectifs dirigés par les assemblées de travailleurs qui en élirent les administrateurs. Les occupations furent bientôt légalisées par la nationalisation de la quasi-totalité des exploitations agricoles abandonnées par les Européens, soit près de 2,3 millions d'hectares assurant 65 % de la production céréalière totale. Les nationalisations furent progressivement étendues aux secteurs manufacturier, minier et pétrolier, de sorte qu'à la fin des années 60, le secteur public (non compris les entreprises autogérées) représentait plus du tiers de la production totale.

Ces différentes variantes du socialisme se proposaient naturellement de multiples objectifs : la décolonisation économique ; l'intervention soutenue de l'État dans le développement et son contrôle sur l'économie ; l'égalisation des chances sur le plan économique et social ; la limitation du rôle du secteur privé, ainsi que des investissements et de la propriété privés. Sur ce dernier point, toutefois, l'attitude de certains gouvernements fut quelque peu ambivalente. Beaucoup ne souhaitent pas abolir la propriété et l'investissement privés, mais cherchaient plutôt à les contrôler et à les faire contribuer, par une concertation avec le secteur public, à la réalisation de leurs objectifs économiques et sociaux. Comme l'affirmait le plan de développement septennal du Ghana (1963/64-1969/70), « la simple idée qu'un secteur étatique fort et un secteur privé florissant ne peuvent coexister au sein d'un même système économique est inacceptable. L'organisation politique du Ghana sera conçue de telle sorte que chacun d'eux apporte le maximum à la croissance générale de l'économie⁹. »

Toutefois, c'est en Tanzanie que le socialisme a trouvé sa formulation la plus achevée comme solution fondamentale pour vaincre la pauvreté, réduire la dépendance du pays vis-à-vis de l'étranger et réorganiser radicalement les rapports de production et de pouvoir et les rapports sociaux à l'intérieur de la collectivité nationale. Il est vrai qu'au lendemain de l'indépendance en

8. *Le Monde*, 23 janvier 1965, discours prononcé devant l'Union générale des travailleurs algériens.

9. Gouvernement du Ghana, 1964, p. 3.

1961, la Tanzanie adopta, à l'instar d'autres pays africains, une stratégie de développement de type libéral avec, naturellement, quelques variantes. Elle privilégia la production pour l'exportation, se lança activement à la recherche d'apports extérieurs, en particulier d'aide étrangère, et se concentra sur l'expansion rapide de l'infrastructure mais, à la différence de la plupart des pays du continent, elle développa aussi une idéologie de l'autonomie. Mais jusqu'à la Déclaration d'Arusha en 1967, la Tanzanie suivit la même voie que les autres États africains. Ce que Joel Samoff a résumé en ces termes : « Pour les socialistes, il devint de plus en plus évident que la Tanzanie suivait la même voie que les autres États africains. Elle disposait de beaucoup plus d'écoles et d'hôpitaux, certains postes de responsabilité étaient désormais occupés par des Africains, une industrie locale commençait à se développer, le salaire minimal avait été notablement relevé et l'économie était en expansion. Mais elle continuait d'obéir aux anciens schémas économiques et sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur augmentait. La Déclaration d'Arusha de 1967 vint sanctionner l'échec de la tentative libérale et en tirer les conséquences¹⁰. »

L'échec du libéralisme qui, de 1961 à 1967, avait inspiré la politique tanzanienne aboutit donc à un socialisme ouvertement affirmé et à toute une série de changements institutionnels. Un régime de parti unique fut officiellement mis en place et l'engagement fut pris d'accroître la participation démocratique dans ce nouveau cadre. Et, surtout, une stratégie de développement radicale fut adoptée, dont les principaux éléments étaient les suivants : nationalisation des grandes institutions économiques, en particulier les banques, les compagnies d'assurances, les sociétés d'import-export et les entreprises manufacturières ainsi que les grandes exploitations agricoles ; restrictions à la consommation de la bourgeoisie aisée, essentiellement par le biais d'un impôt progressif ; « décolonisation » des programmes scolaires ; effort accru de diversification économique et d'industrialisation ; et attachement résolu et hautement proclamé à l'autonomie¹¹.

L'aspect le plus radical de ce nouveau socialisme tanzanien était l'idéologie de l'*ujamaa vijijini*, ou socialisme de village, fondée sur le principe de l'autonomie économique. Le socialisme devait désormais reposer sur les valeurs traditionnelles à l'honneur dans les villages en opposant l'intérêt collectif et la solidarité du groupe à l'individualisme et à l'exploitation capitaliste. Le code des dirigeants, qui mettait l'accent sur le respect des valeurs morales, l'ardeur au travail, l'austérité, l'abnégation et le dévouement à la communauté, interdit aux cadres de créer une entreprise privée ou de posséder plus d'une maison. Cela permit de supprimer les revenus provenant des loyers et de nationaliser même les petites entreprises. À la suite de ces mesures, le secteur public représentait, au milieu des années 80, plus de 80 % de l'activité économique.

En dépit de son radicalisme, la Tanzanie est demeurée tout autant tributaire de l'aide étrangère pour financer son développement et la décolonisation économique comme l'autonomie sont restées hors d'atteinte. Plus

10. J. Samoff, 1981, p. 289.

11. J. K. Nyerere, 1968a ; J. Samoff, 1981, p. 289.

grave encore, loin de se développer, l'économie a stagné et a même accusé à plusieurs reprises des taux de croissance négatifs. Pour toutes ces raisons l'ONU a classé la Tanzanie — avec 32 autres pays d'Afrique — dans la catégorie des pays les moins avancés (PMA). Au vu de cette situation, Reginald Green conclut ironiquement en 1977: « On peut considérer que le passage au socialisme est pratiquement achevé en Tanzanie¹². »

Au Sénégal, le socialisme africain préconisé par Mamadou Dia (président du Conseil de 1957 à 1962) et par Léopold Sédar Senghor a mis l'accent sur l'édification d'une société socialiste fondée sur les valeurs communautaires traditionnelles, le développement du mouvement coopératif et le regroupement des villages en communes rurales dotées de l'autonomie administrative. Aux yeux de Dia comme de Senghor, ces coopératives multifonctionnelles implantées dans les villages devaient constituer les unités économiques de base d'une société socialiste agraire. Inutile de préciser que le Sénégal continue d'offrir l'image même de la dépendance économique et que, vingt-cinq ans après l'indépendance, l'essentiel de son commerce extérieur se fait encore avec la France. L'ex-métropole assure aussi depuis des années plus des deux tiers des ressources du secteur public consacrées au financement du développement et satisfait à la quasi-totalité des besoins d'assistance technique et d'aide financière. De leur côté, les investisseurs français fournissent au Sénégal plus des quatre cinquièmes des capitaux privés dont il dispose et le Trésor français couvre depuis des années le déficit de son commerce extérieur.

Pourtant, le socialisme africain à la sénégalaise a eu des effets significatifs. En premier lieu, il a découragé la formation d'entreprises capitalistes de grande envergure dans les campagnes et a favorisé la mise en place de structures coopératives rurales. Ensuite, il a justifié une intervention massive de l'État pour réglementer et contrôler certains secteurs clés de l'économie nationale. Enfin, il a accueilli les capitaux étrangers et les capitaux privés nationaux. En un sens, il n'y a rien là de surprenant, car Senghor a toujours été partisan d'un dialogue entre l'Europe et l'Afrique, et même l'Europe, l'Afrique et le monde arabe. Son gouvernement socialiste n'a donc éprouvé aucune gêne à collaborer avec les investisseurs étrangers et le secteur privé sénégalais. Et, comme il fallait s'y attendre, la dépendance économique du pays a persisté.

Les stratégies sectorielles de décolonisation économique

L'analyse sectorielle des stratégies et politiques de développement macro-économique mises en œuvre dans les premières années de l'indépendance par les gouvernements africains permettra de mieux mesurer les efforts de décolonisation économique. Nous nous attacherons surtout aux deux secteurs directement productifs — l'agriculture et l'industrie — et à la politique d'africanisation du secteur moderne des économies du continent.

À l'époque coloniale, l'Afrique connaissait pour l'essentiel deux modèles d'agriculture: d'une part, l'agriculture de subsistance traditionnelle, à

12. R. H. Green, 1977, p. 24.

la fois mode de vie et système économique, qui n'écoulait ses produits sur le marché que lorsqu'elle dégagait des excédents et que les producteurs avaient besoin de liquidités pour payer des marchandises importées ou acquitter les impôts perçus par l'État; d'autre part, une agriculture commerciale moderne, entièrement intégrée au secteur monétisé de l'économie. Dans certains pays d'Afrique, les deux types d'agricultures étaient représentés, une agriculture locale, dominée par la production de subsistance traditionnelle, coexistant avec une agriculture non africaine, presque entièrement aux mains des colons, pratiquée à grande échelle sur des plantations et tournée en majeure partie vers l'exportation. Dans d'autres régions, l'ouest de l'Afrique en particulier, cette dualité s'effaçait, car les paysans assuraient aussi la production agricole destinée à l'exportation.

Invariablement, les gouvernements coloniaux privilégiaient la production pour l'exportation, principale source de devises et de recettes publiques. Aujourd'hui encore, les cultures d'exportation ne représentent pas moins de 80% des rentrées de devises et des recettes publiques dans les pays qui n'exportent ni pétrole ni minerais. En revanche, les producteurs de cultures vivrières devaient se passer de fournitures agricoles et de tout appui technique — variétés à haut rendement, engrais, facilités de crédit, financement de la recherche, services de vulgarisation agricole et autres. La quasi-totalité de la production du secteur moderne était commercialisée par l'intermédiaire de coopératives agricoles qui se transformèrent, pendant la seconde guerre mondiale et dans les années suivantes, en offices de commercialisation ou, dans les pays francophones, en caisses de stabilisation. Ces organismes jouissaient d'un monopole d'achat et d'exportation et fixaient à chaque saison les prix payés aux producteurs. Dans les colonies de peuplement d'Afrique orientale et australe, le régime colonial interdisait aux autochtones les cultures d'exportation pour protéger les colons européens de toute concurrence. Cette dichotomie est à l'origine de la dépendance excessive des économies africaines envers l'étranger, elle explique les caractéristiques de ces économies de monoculture duelles où coexistent un secteur exportateur moderne, en grande partie aux mains d'exploitants étrangers, et un vaste secteur de subsistance peu productif occupant la majorité de la population. Quand les pays africains accédèrent à l'indépendance, leur économie consacrait une part considérable de ses ressources à produire pour l'exportation des biens dont la demande intérieure était faible et ils étaient tributaires de pays extérieurs au continent pour satisfaire leurs besoins essentiels, y compris la majeure partie de leurs besoins alimentaires. Cette situation n'avait aucun rapport avec la théorie des avantages comparés, elle résultait seulement des effets cumulés d'une politique impérialiste qui ne voyait dans les colonies qu'un réservoir de matières premières.

Dans ces conditions, quelle fut la stratégie de décolonisation suivie après l'indépendance dans le secteur agricole? Dans quelle mesure les gouvernements africains tentèrent-ils de changer cette structure coloniale privilégiant à l'excès la production pour l'exportation et les rentrées de devises? Comme l'écrit Ali A. Mazrui, « un nouveau fétiche a ensorcelé [l'Afrique], hypnotisant les ambitieux, titillant les cupides, envoûtant les assoiffés de biens. Ce fétiche, c'est l'argent froid de l'étranger, la posses-

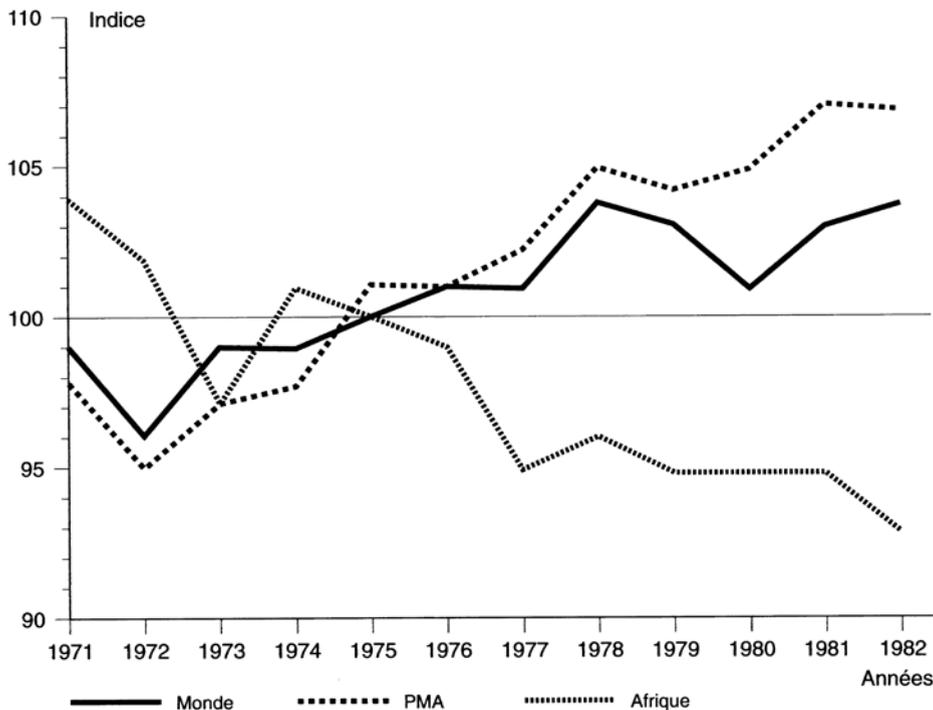


Fig. 14.1. Évolution de la production alimentaire par habitant, ensemble du monde, PMA et Afrique (base 100 = 1974-1976).

[Source : FAO, 1982b.]

sion d'espèces convertibles, instruments de puissance internationale¹³ ». Si regrettable que ce soit, il n'est donc pas surprenant que l'Afrique indépendante ait continué à développer ses cultures d'exportation avec plus de vigueur que jamais et à négliger la production alimentaire : entre 1960 et 1965, tandis que la production de cultures d'exportation augmente globalement de 23,3 %, les cultures vivrières ne progressent que de 6,7 %. Aux premiers temps de l'indépendance, les gouvernements africains restèrent visiblement sourds à ce conseil : « La manière la plus sûre de promouvoir l'industrialisation [...] est de l'asseoir sur des bases solides en prenant des mesures énergiques pour accroître la production alimentaire par personne occupée dans l'agriculture¹⁴. » Au contraire, comme le montre la figure 14.1, la baisse de la production alimentaire par habitant s'est poursuivie tout au long des années 70 et au début des années 80.

Les résultats médiocres du secteur alimentaire traduisent assurément les mauvaises performances du secteur agricole tout entier. Celui-ci reste, dans

13. A. A. Mazrui, 1980a, p. 65.

14. A. Lewis, 1953.

l'ensemble, constamment à la traîne, et ses résultats empirient à partir de l'indépendance. Entre 1971 et 1980, la production agricole augmente de 1,7 % par an en moyenne contre 2,1 % dans les années 60. Les raisons de cette détérioration apparaissent clairement sur le tableau 14.1. Les gouvernements africains n'ont pas affecté à leur stratégie proclamée de développement agricole les ressources publiques suffisantes. Il ressort des données disponibles qu'à prix constants, la part des dépenses publiques par habitant affectée à l'agriculture a baissé dans toutes les sous-régions et surtout en Afrique centrale, où ce secteur a connu également les plus faibles investissements intérieurs par habitant.

Tableau 14.1. Taux de croissance annuel moyen des dépenses publiques totales pour tous les secteurs et pour l'agriculture, en prix constants

	Tous secteurs confondus					Agriculture				
	1979	1980	1981	1982	Moyenne 1979-1982	1979	1980	1981	1982	Moyenne 1979-1982
Afrique du Nord	6,1	4,0	-6,0	3,6	1,8	-6,3	2,2	-0,3	-5,8	-2,6
Afrique occidentale	9,1	-15,7	-18,4	-1,7	-7,3	-10,4	18,9	-5,4	8,0	2,1
Afrique du Centre-Ouest	20,3	-3,0	3,1	-8,8	2,4	68,7	-7,5	-34,2	-34,5	-9,5
Afrique centrale	—	—	—	—	—	-13,5	-48,6	10,0	39,1	-0,2
Afrique orientale et australe	14,5	-3,9	-11,0	-18,7	-5,5	27,0	4,9	-1,1	-30,7	-2,2

Note: les chiffres portent sur 24 pays.

[Source: FAO, 1983.]

Pis encore, les ressources extrêmement limitées disponibles pour les investissements agricoles ont été invariablement dépensées de façon mal avisée. Trop souvent, on s'en est remis à des investissements massifs en biens d'équipement et à une mécanisation à grande échelle génératrice de surcapitalisation. Les projets gouvernementaux prévoyaient en général des mesures de protection sociale fort dispendieuses, sans guère prendre en considération les capacités et les besoins des agriculteurs africains. Alors que 80 à 90 % des producteurs agricoles sont de petits paysans — dont une majorité de femmes, surtout dans le secteur alimentaire —, les fournitures agricoles absolument indispensables leur font cruellement défaut. Les services de vulgarisation agricole brillent généralement par leur absence, les variétés de semences performantes, les engrais et les pesticides sont souvent introuvables. Le réseau routier et les autres infrastructures sont tristement insuffisants; il n'existe pratiquement aucune installation

rationnelle et efficace pour le stockage et la préservation des céréales; l'acheminement des produits alimentaires des campagnes vers les centres urbains ou entre différentes régions rurales est rarement organisé de façon systématique, moyennant quoi une très forte proportion — de 20 à 45 % — de la production alimentaire est perdue faute d'avoir accès aux marchés; enfin, la politique consistant à maintenir de faibles prix à la production, ce qui réduit les revenus des paysans, a des effets négatifs sur la productivité agricole.

Le Plan d'action de Lagos souligne cet oubli systématique du petit paysan en rappelant qu'à l'origine du problème alimentaire en Afrique se trouve le fait que les États « n'ont généralement pas accordé la priorité nécessaire à l'agriculture, soit en allocation de ressources, soit en donnant une attention suffisante aux politiques visant à améliorer la productivité et la vie dans le monde rural¹⁵ ». Il ajoute que « pour améliorer la situation alimentaire en Afrique, la condition préalable fondamentale est la démonstration d'une forte volonté politique afin d'orienter un volume beaucoup plus important de ressources vers l'agriculture, de mener à bien une réorientation essentielle des systèmes sociaux, de mettre en œuvre des politiques qui inciteront les petits exploitants et les membres des coopératives agricoles à atteindre des niveaux plus élevés de productivité et de mettre en place des mécanismes efficaces pour la formulation des programmes requis et pour leur exécution¹⁶ ».

En ce qui concerne le secteur secondaire, *les jeunes États africains considèrent l'industrialisation comme un instrument essentiel de décolonisation économique*. Les activités manufacturières avaient en effet été découragées par les régimes coloniaux, qui estimaient que les économies africaines devaient appuyer celle de la métropole en lui fournissant des matières premières et en lui assurant des marchés captifs pour écouler ses produits manufacturés. Comme le montre le tableau 14.2, les industries manufacturières ne représentaient en 1960, lors des indépendances, que 7,6 % du PIB sur le continent africain, contre 12 % en Asie du Sud-Est, 13 % au Moyen-Orient et 22 % en Amérique latine. L'activité industrielle se limitait avant l'indépendance à la transformation des ressources agricoles, forestières et minérales en articles manufacturés ou produits semi-finis et à la production de quelques biens de consommation. Ce qui explique qu'après l'indépendance les gouvernements aient accordé une attention particulière au développement des industries manufacturières.

Mais les activités industrielles furent généralement implantées au coup par coup, sans aucun plan pour assurer les liaisons intra ou intersectorielles et sans la stratégie voulue pour qu'elles apportent une contribution importante au développement économique et social. Dès le départ, les entreprises créées le furent en association avec des sociétés étrangères ou avec les seuls capitaux des investisseurs étrangers, qui les exploitaient surtout dans leur

15. OUA, 1981.

16. *Ibid.*, p. 11, par. 18.

Tableau 14.2. Composition par secteur du PIB, en prix constants de 1970 (en %)

Pays	Agriculture	Industries manufacturières	Électricité	Industries extractives	Bâtiment	Commerce	Transports	Administration publique	Autres
Principaux pays exportateurs de pétrole									
1960	43,1	5,5	1,3	3,8	8,4	19,3	5,5	7,5	5,6
1970	30,2	5,2	0,7	18,5	6,3	24,8	3,2	8,3	2,8
1980	16,3	6,4	0,9	8,6	14,3	24,2	6,6	19,5	3,2
Pays non exportateurs de pétrole									
1960	42,4	8,6	1,4	4,6	4,0	15,5	5,9	8,9	8,7
1970	35,1	11,7	1,4	5,4	4,7	17,7	6,2	9,4	8,4
1980	27,7	12,4	1,7	5,1	5,4	19,2	7,2	12,8	8,5
Pays les moins avancés									
1960	59,2	5,3	1,4	0,8	4,6	15,4	4,3	7,8	1,2
1970	50,6	8,7	1,1	0,9	3,8	17,5	5,0	7,0	5,4
1980	44,2	8,1	1,3	1,3	4,2	17,7	6,9	10,0	6,3
Pays en développement									
1960	42,6	7,6	1,3	4,4	5,4	16,7	5,8	8,4	7,8
1970	33,4	9,5	1,2	9,8	5,2	20,1	5,2	9,0	6,6
1980	22,8	9,8	1,3	6,6	9,3	21,4	6,9	15,7	6,2

Note: les taux de croissance sectoriels 1960-1970 ont été calculés pour 39 pays africains en développement pour lesquels on dispose de données, alors que les taux 1970-1980 portent, comme les chiffres globaux, sur l'ensemble des 50 pays en développement d'Afrique.

[Source: Secrétariat de la CEA.]

Tableau 14.3. Composition par secteur du PIB, en prix constants de 1970 (en %)

Pays	Agriculture	Industries manufacturières	Électricité	Industries extractives	Bâtiment	Commerce	Transports	Administration publique	Autres	PIB
Principaux pays exportateurs de pétrole										
1960-1970	5,6	8,8	3,1	28,3	6,3	12,2	3,5	10,6	1,8	9,4
1970-1980	1,4	10,1	6,6	1,1	11,4	5,8	8,3	11,2	4,8	7,9
1960-1980	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8,7
Pays non exportateurs de pétrole										
1960-1970	6,5	12,0	8,9	10,2	10,2	10,0	9,0	9,1	11,1	4,3
1970-1980	1,2	4,2	5,4	3,1	5,1	4,4	5,1	6,8	3,8	3,8
1960-1980	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4,0
Pays les moins avancés										
1960-1970	-3,6	15,4	8,9	5,2	12,6	12,2	9,9	13,6	12,8	4,8
1970-1980	1,7	2,4	10,5	7,3	17,1	7,6	16,1	17,5	9,6	3,1
1960-1980	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4,0
Pays en développement d'Afrique										
1960-1970	3,7	7,1	4,6	17,3	6,3	9,1	5,1	7,2	4,3	5,8
1970-1980	1,3	5,5	4,2	7,3	4,1	3,2	6,4	6,9	6,2	5,2
1960-1980	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5,6

— Données non disponibles.

Note: Les taux de croissance sectoriels 1960-1970 ont été calculés pour 39 pays africains en développement pour lesquels on dispose de données, alors que les taux 1970-1980 portent, comme les chiffres globaux, sur l'ensemble des 50 pays en développement d'Afrique.

[Source: Secrétariat de la CEA.]

propre intérêt. Les moyens de production et les matières premières étaient en quasi-totalité importés. Ainsi, l'industrialisation de l'Afrique ouvrit la voie à une nouvelle forme de dépendance: au lieu de générer des économies, voire des profits, dans les échanges extérieurs, l'industrie devint la principale source de pertes en ce domaine.

Certes, la croissance du secteur manufacturier a été soutenue dans les années 60 et s'est poursuivie à un rythme légèrement supérieur à celui du PIB dans les années 70 (tableau 14.3), mais l'industrie reste aujourd'hui encore une enclave, à la fois étrangère et urbaine, dans l'immensité des campagnes économiquement attardées. Par rapport à la production mondiale, la valeur ajoutée des industries manufacturières africaines n'était en 1980 que de 0,9% contre 2,7% pour l'Asie du Sud-Est et 6% pour l'Amérique latine. L'Afrique était donc à l'époque la région la moins industrialisée du globe. Comme l'indique la Commission économique pour l'Afrique (CEA) de l'ONU, «exception faite de la production d'un éventail étroit de biens intermédiaires, ce secteur se caractérise par des industries légères produisant des biens de consommation et par des activités de transformation élémentaire et relativement peu poussée pour la fabrication de produits finis et semi-finis à partir des matières premières minérales et agricoles, principalement pour l'exportation. De plus, du point de vue des structures, la production repose sur de petites unités qui ne permettent guère d'économies d'échelle. Les industries lourdes sont rudimentaires et un petit nombre de pays seulement s'y sont risqués de manière cohérente. En conséquence, la production de biens d'équipement est restée marginale et, de ce fait, l'Afrique demeure l'un des principaux importateurs mondiaux de ces biens, les matériels et machines importés représentant plus de 35% des investissements annuels totaux de la région¹⁷».

Après l'indépendance, les gouvernements africains avaient assigné six grands objectifs à l'industrialisation: satisfaction des besoins essentiels des populations; mise en valeur des ressources naturelles locales; création d'emplois; formation d'une base de développement des autres secteurs économiques; création d'un cadre d'assimilation et de promotion du progrès technologique; modernisation de la société¹⁸. Aucun de ces objectifs n'a malheureusement été réalisé au cours des deux dernières décennies. Au contraire, «du fait de la nature disparate des industries manufacturières africaines, de leur insatiable besoin de subventions de toutes sortes, de la très forte dépendance de beaucoup d'entre elles à l'égard de l'étranger pour l'acquisition des facteurs de production et de leur impuissance générale à atténuer le chômage ou à donner une impulsion dynamique à l'économie africaine, le secteur industriel est aujourd'hui un secteur en crise, et la stagnation de l'industrie doit désormais être ajoutée à la liste, toujours plus longue,

17. Commission économique pour l'Afrique, 1983, p. 11.

18. OUA, 1981, p. 20.

des crises qui s'abattent sur notre malheureux continent assiégé¹⁹ ». C'est sans doute cet échec de la stratégie d'industrialisation qui, venant s'ajouter à des années d'abandon de l'agriculture, est responsable de l'aggravation de la dépendance économique de l'Afrique.

La stratégie d'africanisation

Pour conclure cette analyse des principales approches sectorielles de la décolonisation économique, nous tenterons d'évaluer la stratégie d'africanisation de l'économie adoptée par de nombreux gouvernements du continent à la fin des années 60 et au début des années 70. On a pu dire qu'« au moment de l'indépendance, l'économie typique de l'État africain était généralement stratifiée : au sommet, les Européens, tenant les grandes entreprises industrielles, les principaux établissements commerciaux et les plantations ; au-dessous, les Asiatiques et les Libanais, contrôlant les moyennes entreprises industrielles et le commerce de gros, ainsi que les plus importantes affaires de commerce de détail ; enfin, au bas de l'échelle, les Africains, petits paysans, petits commerçants et petits employés²⁰ ». Dans la fonction publique, la situation n'était guère différente. Les Africains fournissaient les employés de bureau et les coursiers, les Asiatiques remplissaient les fonctions de cadres et de techniciens moyens et les Européens occupaient les postes de hauts fonctionnaires. Si la situation était nettement meilleure en Afrique-Occidentale britannique (en particulier au Nigéria et en Côte-de-l'Or), cette ségrégation économique était la règle à l'époque de l'indépendance dans les possessions britanniques d'Afrique orientale et d'Afrique australe et dans les colonies françaises, belges et portugaises : beaucoup de ces territoires ne comptaient alors qu'une poignée d'Africains diplômés de l'enseignement supérieur et une ou deux centaines de diplômés de l'enseignement secondaire.

L'africanisation de la fonction publique figurait donc parmi les priorités des pays africains nouvellement indépendants. Selon certaines estimations, l'Afrique comptait en 1958 quelque 100 000 fonctionnaires européens²¹. Ce chiffre, qui ne comprend pas le personnel universitaire, les missionnaires, les Européens engagés par les autorités locales et les fonctionnaires des Nations Unies, donne une idée de l'ampleur de la tâche d'africanisation de la fonction publique sous l'angle purement quantitatif. Il ne s'agissait pas seulement de nommer des Africains à la place des étrangers, mais de remplacer des administrations de type colonial par des services publics nationaux.

19. A. Adedeji, 1984, p. 5.

20. A. Adedeji (dir. publ.), 1981, p. 29.

21. N. A. Shaath, 1975, p. 99.

En un sens, l'africanisation, ou l'indigénisation, des secteurs clés des économies nationales est le prolongement de l'africanisation réussie des services publics. Cette politique peut revêtir plusieurs formes qui s'échelonnent de la nationalisation d'entreprises au simple exercice d'un contrôle de l'étendue des participations étrangères. Comme le note Leslie L. Rood, « en Afrique, les appropriations de biens étrangers se rangent généralement dans l'une des trois catégories suivantes : nationalisation des grandes entreprises minières appartenant à des sociétés multinationales, nationalisation de petites filiales de sociétés multinationales, le plus souvent dans la banque, les assurances et la distribution des produits pétroliers ; africanisation de petites et moyennes entreprises appartenant à des résidents étrangers. Toutefois, certaines interventions de l'État ne correspondent pas exactement à ce schéma : dans les pays socialistes, les nationalisations ont été étendues aux industries manufacturières, aux biens immobiliers et aux plantations et, dans les pays à économie de marché, certaines sociétés européennes d'assez grande taille ont aussi été touchées par l'africanisation. Dans chaque cas, l'appropriation peut être brutale ou raffinée, comporter ou non une indemnisation, se faire sur une base volontaire ou être imposée autoritairement²² ».

D'après une étude de l'ONU²³, les nationalisations et les reprises ont été plus nombreuses, entre 1960 et 1974, dans l'Afrique subsaharienne que dans les autres régions du monde. Sur les 875 nationalisations recensées dans 62 pays pendant cette période, 340 (soit 39 %) eurent lieu en Afrique noire. Cette région arrivait en tête pour toutes les branches d'industrie sauf le pétrole, et la valeur totale des entreprises nationalisées se chiffrait en milliards de dollars des États-Unis²⁴.

Les études menées sur l'incidence de l'africanisation de l'économie dans plusieurs pays du continent — Égypte, Éthiopie, Ghana, Kenya, Nigéria, Sénégal, Tanzanie, Zambie, Botswana, Lesotho et Swaziland — montrent clairement que les Africains ont réussi une certaine reprise en main de l'activité économique mais que celle-ci reste néanmoins partout dominée par les capitaux, le savoir-faire, la technologie et les initiatives de l'étranger²⁵. La politique d'africanisation n'a donc connu qu'un succès très limité. Mais, « comment une politique d'africanisation peut-elle réussir dans un pays dont on a laissé l'économie stagner ? Jusqu'à quel point un pays écrasé sous le poids de sa dette extérieure peut-il tenter d'africaniser son économie ? Un pays par trop tributaire du commerce extérieur et de l'exportation d'une gamme dangereusement restreinte de produits de base, dont par surcroît le secteur traditionnel et le secteur

22. L. L. Rood, 1976, p. 430-431.

23. ONU, Secrétaire général, 1974.

24. On estime à quelque 4 milliards de dollars la valeur des biens des seuls ressortissants des États-Unis nationalisés dans le monde de 1960 à 1973. Ce chiffre donne une idée des ordres de grandeur en jeu.

25. A. Adedeji (dir. publ.), 1981, p. 45-327.

moderne divergent profondément et dont la base industrielle est étroite et fractionnée, ne saurait véritablement y parvenir. L'Afrique ne doit donc pas se contenter de nationaliser les entreprises étrangères, il lui faut tenter de transformer son économie coloniale actuelle en une économie authentiquement africaine et autonome, fondée sur un développement endogène et auto-entretenu²⁶ ».

La stratégie de pénétration intra-africaine et d'intégration panafricaine

Les puissances coloniales avaient découpé l'Afrique avec un total mépris de son histoire et de sa culture. Aussi le continent se présentait-il, au moment des indépendances, comme une mosaïque d'États, certains minuscules, à la viabilité économique et politique problématique. À ce fractionnement s'ajoutait cet autre héritage du colonialisme qu'était la quasi-absence de liens structurels entre unités politiques voisines. Les États africains avaient été délibérément organisés pour approvisionner avant tout leurs métropoles respectives et en être les partenaires commerciaux exclusifs. Les marchés nationaux issus du découpage colonial étaient trop exigus et trop fragmentés pour la production industrielle.

Dans ces conditions, la poursuite des objectifs nationaux de décolonisation économique paraissait subordonnée à une stratégie d'intégration économique régionale et à la création d'institutions multinationales pour promouvoir le développement et engager des efforts de coopération concertés.

À vrai dire, la coopération et l'intégration régionales avaient été reconues comme indispensables à toute stratégie de décolonisation économique bien avant l'accession à l'indépendance politique, l'origine de cette approche se situant dans le mouvement panafricaniste qui visait à unifier les forces africaines contre l'impérialisme et la domination coloniale. Le premier appel en faveur de l'intégration économique remonte au V^e Congrès panafricain, tenu à Manchester (Grande-Bretagne) en 1945 : avec une grande clairvoyance, le Congrès avait recommandé la création d'une union économique de l'Afrique de l'Ouest afin de mieux lutter contre l'exploitation des ressources économiques des territoires de cette région et d'assurer la participation des communautés locales à son développement industriel. La Déclaration de Bandung de 1955 mentionnait également la nécessité d'une coopération économique entre pays d'Afrique.

Leurs liens avec le panafricanisme expliquent que les stratégies d'intégration régionale adoptées au lendemain des indépendances aient favorisé la création d'organisations régionales compétentes dans tous les domaines. Ainsi, la première Conférence des États africains indépendants,

26. *Ibid.*, p. 389.

tenue à Accra (Ghana) en 1958, décida de créer un Comité de l'économie et de la recherche dans chaque pays ainsi qu'une Commission conjointe de la recherche économique composée de représentants de tous les pays africains indépendants. Leur tâche consistait à consolider les politiques nationales de développement économique, à promouvoir les échanges commerciaux et une politique industrielle commune et à coordonner la planification économique des différents États pour aboutir à un mécanisme de coopération économique à l'échelle continentale. Un peu plus tard, en 1960, les États africains déjà indépendants recommandèrent la création d'un conseil africain de coopération économique, d'une banque africaine de développement et d'une banque commerciale africaine. La mise en place d'un système de préférences tarifaires entre pays africains indépendants était également proposée. Dans ce climat d'enthousiasme collectif pour l'intégration économique se constituèrent les groupes de Monrovia, de Casablanca, de Brazzaville et du Maghreb qui, à leur tour, devaient formuler diverses recommandations en vue de la création d'un marché commun africain, d'une union africaine des paiements et d'une banque africaine de développement économique.

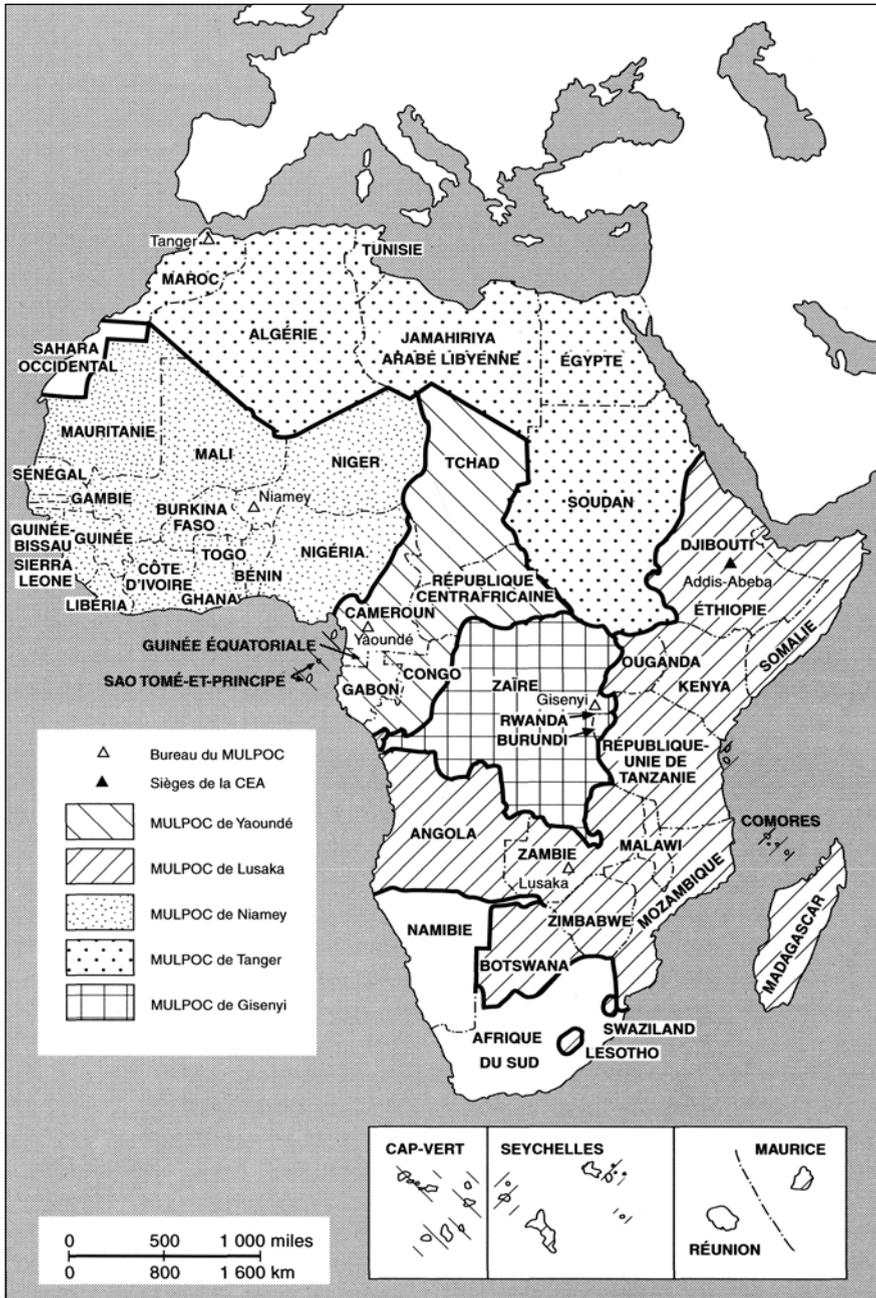
La mise en place d'organisations multinationales régionales à vocation multiple se heurta toutefois à plusieurs obstacles. Le plus important résidait dans la jeunesse des États, les dirigeants nationaux acceptant mal de se dépouiller d'une autorité fraîchement acquise au profit d'organes de décision collectifs. Par ailleurs, l'absence d'infrastructures régionales adéquates, en particulier de réseaux de transports et de communications, limitait les échanges et la circulation. Troisième obstacle, les jeunes États avaient adopté des idéologies politiques parfois divergentes. Enfin, les solides relations bilatérales que les pays africains entretenaient avec les ex-métropoles militaient toujours fortement contre les rapprochements intra-africains.

La première organisation multinationale africaine à vocation multiple fut créée en avril 1958, il s'agissait de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) de l'ONU. Cinq ans plus tard, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) voyait le jour. La mission fixée à la CEA était de lancer le développement économique de l'Afrique, y compris dans ses dimensions sociales, de le faciliter et d'y prendre part; elle devait aussi suivre et renforcer les relations économiques des pays et territoires africains tant entre eux qu'avec les autres pays du monde. Les objectifs de l'OUA étaient, eux, surtout politiques, mais l'Organisation fut aussi chargée de coordonner et d'intensifier la coopération pour offrir de meilleures conditions d'existence aux peuples d'Afrique, d'éliminer le colonialisme sous toutes ses formes et de favoriser la coopération internationale. Les deux institutions furent invitées à coopérer très étroitement, mais c'est au premier chef à la CEA qu'il incombait de promouvoir la coopération et l'intégration économiques en Afrique.

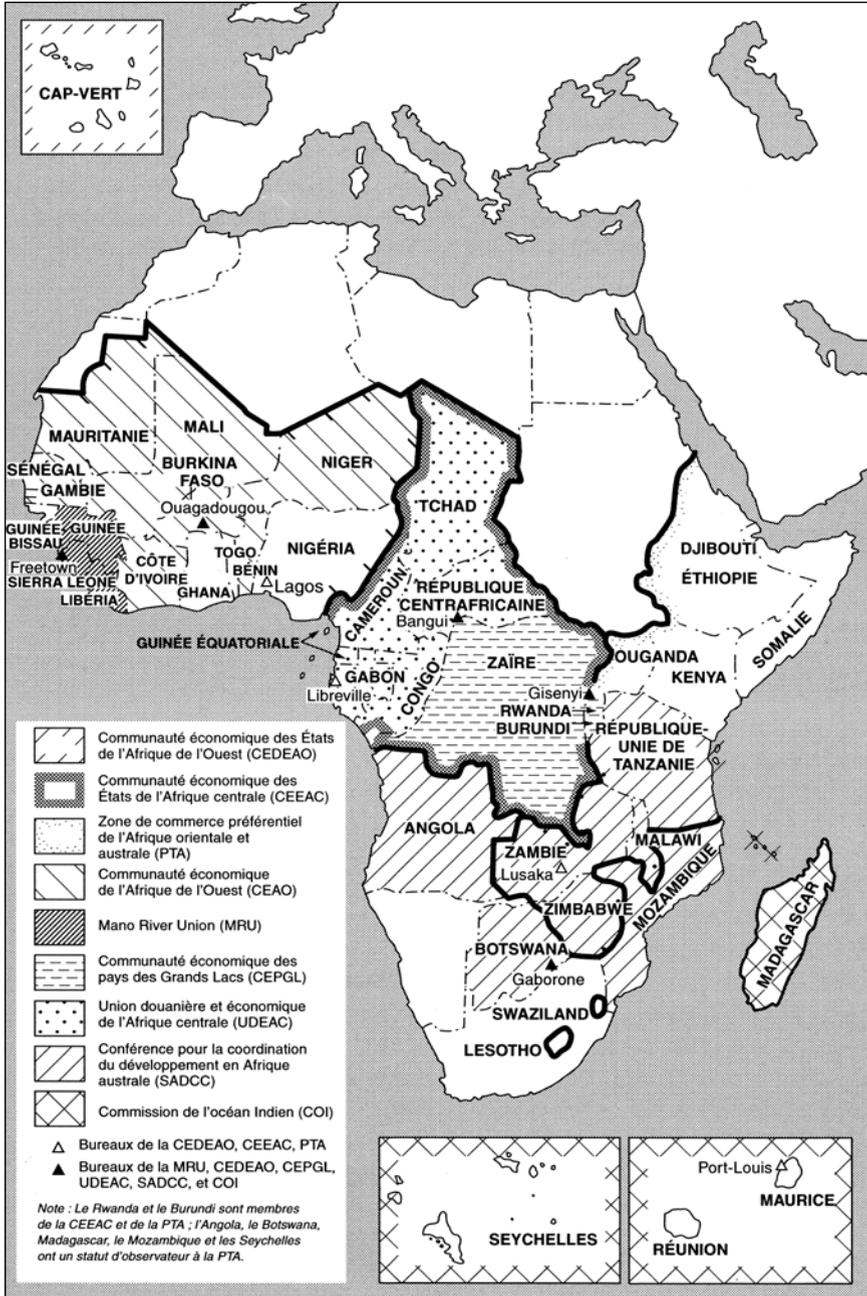
Au début des années 60, la CEA constata que la démarche la plus viable pour réaliser l'intégration régionale était de procéder par étapes sur

des aires géographiques limitées, plutôt que de mettre en place un mécanisme global à l'échelle du continent. Elle divisa donc l'Afrique en quatre sous-régions — Afrique orientale et australe, Afrique centrale, Afrique de l'Ouest et Afrique du Nord — dotées chacune d'un bureau sous-régional constituant l'antenne de son secrétariat. La principale fonction de ces bureaux était de faciliter les décisions et les actions collectives au niveau local, en menant les études appropriées, en participant à l'élaboration et à l'exécution de projets multinationaux et en fournissant en permanence sur le terrain une assistance technique. Leur efficacité pour inciter les États africains à organiser des dispositifs de coopération se révéla toutefois rapidement décevante parce qu'ils manquaient de ressources et parce que aucun mécanisme institutionnel n'était prévu pour assurer la participation des gouvernements à leurs activités et à leurs programmes de travail. On créa donc, pour renforcer la CEA dans son rôle de catalyseur de l'intégration régionale, des Équipes consultatives multinationales et interdisciplinaires des Nations Unies pour le développement (UNDAT) chargées d'améliorer les capacités opérationnelles des bureaux sous-régionaux. On s'aperçut vite de nouveau que ces organes purement consultatifs ne suffisaient pas, qu'il fallait des instruments plus opérationnels pour promouvoir la coopération économique, et les UNDAT furent remplacées en 1977 par les Centres multinationaux de programmation et d'exécution des projets (MULPOC). Ces centres sont au nombre de cinq actuellement dans les différentes sous-régions du continent (carte 14.1) et leur fonctionnement laisse bien augurer de l'avenir de l'intégration économique régionale en Afrique.

Il existe aujourd'hui plusieurs groupements économiques organisés à l'échelle sous-régionale dont l'intégration est diversement poussée (carte 14.2). Dans l'Ouest, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) (carte 14.3) regroupe les membres d'autres communautés, comme la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO), le Conseil de l'entente et la Mano River Union. En Afrique centrale, la dernière communauté économique créée par la CEA en 1983, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (ECCAS), a réuni les cinq États membres de l'Union douanière des États de l'Afrique centrale (UDEAC) — Congo, Gabon, République centrafricaine, République du Cameroun et Tchad — en vue de constituer à terme un marché commun centrafricain. De leur côté, le Burundi, le Rwanda et le Zaïre ont formé la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL). En Afrique orientale, la Communauté de l'Afrique de l'Est, fondée en 1967 par le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie, s'est désintégrée en juillet 1977. Par l'intermédiaire de son MULPOC pour l'Afrique orientale et australe, la CEA a réussi à créer une Zone de commerce préférentiel de l'Afrique orientale et australe au sein de laquelle est non seulement prévue une libéralisation des échanges, mais aussi une coopération et une spécialisation des différents pays en ce qui concerne la création d'industries de base et d'industries stratégiques, les cultures vivrières et l'élevage du bétail, le



14.1. Répartition régionale des MULPOC.
[Source: d'après la CEA, Addis-Abeba.]



14.2. Regroupements économiques régionaux en Afrique.
 [Source : d'après la CEA, Addis-Abeba.]

développement de la science et de la technologie, l'exploitation et l'utilisation des ressources naturelles, la mise en valeur des ressources humaines et la création de réseaux de transports et de télécommunications (carte 14.4). En Afrique du Nord, un Comité consultatif permanent a été institué dès 1964 par la Libye, le Maroc et la Tunisie.

Les États membres de ces organisations à vocation multiple appartiennent également aux quelque 130 organisations économiques intergouvernementales, sectorielles ou multisectorielles ayant pour mission de promouvoir la coopération économique et technique en Afrique. De plus, il se tient régulièrement des conférences institutionnalisées de ministres et hauts fonctionnaires sur un certain nombre de domaines spécifiques.

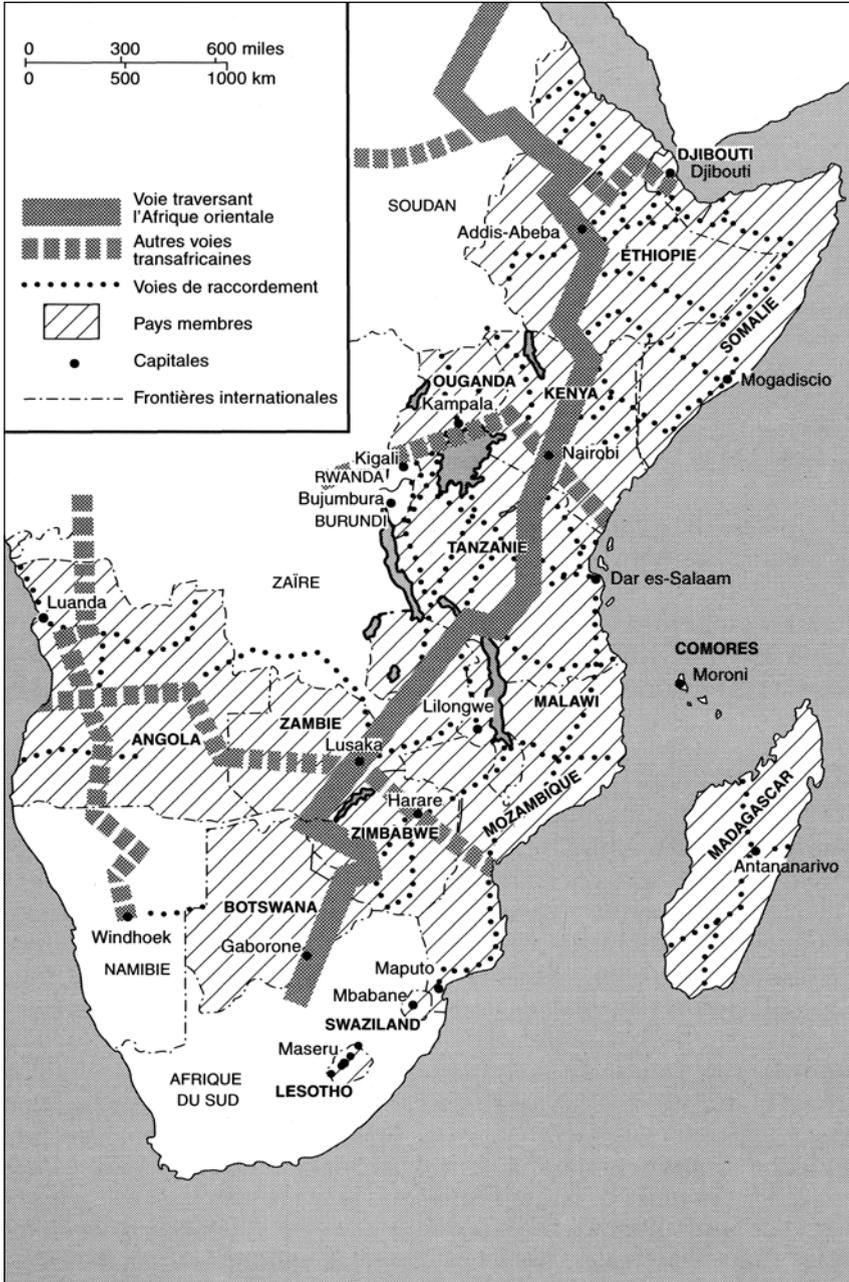
Nombre de ces multiples organisations n'ont pas encore fait la preuve de leur efficacité dans la promotion de la coopération. L'interpénétration des pays africains a buté d'abord et surtout sur une insuffisante compréhension des objectifs et des modalités de la coopération économique. Trop souvent, en effet, des hypothèses valides dans les pays avancés mais fausses pour les pays africains en développement ont présidé à la création et au fonctionnement des groupements économiques africains. On a ainsi postulé qu'il existait: une multitude d'unités de production, produisant ou vendant chacune une part minime du produit national; une économie proche du plein emploi, avec des entreprises fonctionnant à la marge et, partant, de nouveaux investissements également marginaux par rapport aux capacités de production existantes; d'innombrables entrepreneurs très motivés, connaissant parfaitement les marchés des capitaux et des produits et capables d'explorer les nouveaux créneaux sur place et à l'étranger; dernier postulat enfin, les avantages de la coopération étaient censés se répartir équitablement entre des pays dotés d'une égale capacité à profiter de leur coopération²⁷.

Or, les données de la situation en Afrique sont plutôt les suivantes: manque d'entrepreneurs compétents dans le secteur public comme dans le secteur privé; pénurie de main-d'œuvre qualifiée; connaissance limitée des sources d'approvisionnement en matières premières; choix de technologies restreint; intégration interbranches limitée; exigüité des marchés intérieurs par rapport à la taille des entreprises. Dans ces conditions, les objectifs et les modalités de la coopération devraient être fondamentalement différents de ceux qui prévalent entre pays industrialisés.

En d'autres termes, la coopération économique entre pays d'Afrique ne devraient pas viser uniquement à faciliter le commerce, mais être axée aussi sur la production. Elle devrait permettre de créer et d'utiliser des capacités nouvelles de production, en particulier de services et de biens intermédiaires ou de consommation²⁸. À cette fin, il sera nécessaire d'intégrer les économies nationales et de réorienter les modèles de consommation et les structures de production vers la satisfaction des besoins

27. Commission économique pour l'Afrique, 1976, p. 50.

28. Pour plus de détails sur ce point, voir A. Adedeji, 1976.



14.4. Zone de commerce préférentiel en Afrique orientale et méridionale: projets d'autoroutes.
 [Source: d'après la CEA, Addis-Abeba.]

intérieurs, ainsi que de promouvoir l'autonomie nationale. Or, bien souvent, les différents secteurs des économies africaines n'entretiennent que des rapports assez lâches.

Autre problème majeur, les États coopérants ont eu beaucoup de mal à s'entendre sur les modalités de partage des coûts et des avantages de la coopération économique — en particulier parce qu'ils craignaient que les mesures de libéralisation des échanges impliquées par un marché commun ne leur fassent perdre des recettes fiscales à l'exportation et à l'importation.

Cette difficulté est étroitement liée à des considérations d'équité et d'équilibre au sein des groupements économiques, certains de leurs membres ayant enregistré des taux de croissance plus faibles que s'ils s'étaient tenus à l'écart. La mise au point, pour corriger ces déséquilibres, de mécanismes de péréquation acceptables a constitué pour ces groupements un problème redoutable, car les dispositifs de ce genre doivent englober « non seulement le manque à gagner sur les droits de douane abolis, mais encore les avantages tirés d'éléments "dynamiques" impondérables et impossibles à chiffrer comme les améliorations de rendement des facteurs de production attribuables à l'intégration économique, la possibilité d'économies externes et l'expansion de l'emploi²⁹ ».

La coopération économique entre pays africains a également pâti du fait que nombre d'entre eux se montrèrent exagérément sourcilleux sur le chapitre de la souveraineté nationale et que les dirigeants politiques hésitèrent trop souvent à en sacrifier la moindre parcelle dans des secteurs cruciaux de la politique économique.

L'insuffisance des équipements d'infrastructure et l'absence de cadre institutionnel propre à promouvoir la coopération économique constituaient des contraintes non moins réelles. Les manques les plus handicapants étaient l'absence de réseau moderne de transports et de communications entre États membres, l'absence de mécanismes de compensation, de monnaie commune et d'accords de paiement entre pays africains et l'absence d'institutions multinationales de développement capables d'identifier et préparer les projets à réaliser, de promouvoir l'investissement et d'offrir les conseils d'experts. Dans cette perspective, la création par la CEA de la Chambre de compensation de l'Afrique de l'Ouest et les Accords de paiement et de compensation de l'Afrique centrale, de même que les mécanismes de paiement et de compensation mis en place dans le cadre de la Zone de commerce préférentiel, devraient considérablement faciliter les choses. La Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique, lancée à l'initiative de la CEA, a permis de jeter les bases de réseaux régionaux et sous-régionaux de transports et de communications.

29. *Ibid.*, p. 45.

Les divergences croissantes en matière d'idéologie politique et d'orientations économiques, notamment entre pays socialistes et pays capitalistes, ont aussi lourdement pesé sur la coopération. Dans ces conditions, la question cruciale était de concevoir des mécanismes institutionnels réduisant le plus possible les conflits et étendant au maximum le champ de la coopération.

Des difficultés surgirent aussi de l'ambivalence des attitudes à l'égard de la coopération économique. Les initiatives politiques et les déclarations d'intentions collectives n'ont, en effet, que trop rarement été suivies de mesures concrètes et, bien souvent, les actions menées au niveau national se révélèrent en contradiction totale avec les déclarations faites dans les enceintes internationales.

Sous l'impulsion du Sommet économique africain tenu les 28 et 29 avril 1980 à Lagos, qui aboutit notamment à l'adoption de l'Acte final de Lagos aux termes duquel les chefs d'État et de gouvernement s'engageaient à mettre en place une communauté économique africaine avant l'an 2000, la CEA, en collaboration avec l'OUA, a intensifié ses efforts pour rationaliser et renforcer les groupements économiques régionaux existants et pour en créer dans les régions qui en sont dépourvues, de manière à couvrir le continent tout entier. Depuis la signature, le 21 octobre 1983, du traité portant création de la Communauté économique de l'Afrique centrale par 10 États de cette région, l'Afrique subsaharienne compte trois grands groupements de coopération économique régionale. Ces groupements, appelés à devenir les vecteurs de la stratégie de pénétration intra-africaine et à servir de cadre à l'intégration panafricaine, sont : la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest regroupant 16 États membres et antérieure de 5 ans à l'Acte final de Lagos ; la Zone de commerce préférentiel de l'Afrique orientale et australe, qui a vu le jour en décembre 1981 et qui devrait pouvoir compter sur la participation de 22 États ; la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, à laquelle 10 pays ont adhéré.

Détérioration de l'économie africaine et persistance du système néocolonial et de la dépendance économique

En dépit de toutes les stratégies de décolonisation économique poursuivies par les gouvernements africains, aux niveaux macro-économique et sectoriel, l'économie africaine conserve les structures héritées du colonialisme (tableau 14.4) et les conditions d'existence de la population du continent ne se sont pratiquement pas améliorées. Ces stratégies n'ont pas réussi à provoquer la transformation socio-économique espérée ; elles n'ont apporté au mieux que des changements structurels marginaux.

Tableau 14.4. La monoproduction dans les économies africaines (en %)

Pays	Principal produit d'exportation	Part dans les exportations totales			Part dans les recettes publiques			Part dans le PIB			Part dans les formation de capital		
		1960	1970	1980	1960	1970	1980	1960	1970	1980	1960	1970	1980
Algérie	Pétrole	—	67,5	91,6	—	50,1	—	—	18,8	361,9	—	10,7	332,5
Botswana	Diamants	—	14,7	60,8	—	16,5	89,8	—	4,1	40,0	—	9,2	300,0
Congo	Pétrole	—	10,5	77,9	—	4,7	128,7	—	1,4	11,4	—	3,1	615,4
	Bois	—	52,3	11,6	—	23,7	19,1	10,4	6,5	1,3	15,5	19,5	91,1
Égypte	Pétrole	—	4,6	57,8	—	2,2	15,0	—	0,6	1,8	—	3,6	31,1
	Coton	66,1	41,6	13,9	—	21,0	3,6	9,9	5,6	1,9	59,7	11,6	12,3
Éthiopie	Café	49,0	59,3	64,1	—	38,9	47,4	1,6	4,1	7,0	13,4	32,6	96,3
Gabon	Pétrole	21,4	34,3	62,3	—	—	—	9,0	17,6	—	20,4	19,6	—
	Manganèse	—	8,5	6,6	—	—	—	—	4,4	4,4	—	12,3	41,4
Gambie	Arachide	—	95,1	54,1	—	190,0	35,8	—	29,8	8,1	—	191,6	53,1
Ghana	Cacao	57,3	64,2	56,2	—	68,6	—	22,2	14,1	12,6	96,7	93,7	220,1
Côte d'Ivoire	Cacao	22,4	20,5	25,2	—	26,4	25,7	7,0	8,1	9,6	45,3	19,2	95,0
	Café	48,5	33,2	20,5	—	42,6	20,9	15,2	13,1	9,8	98,4	13,2	77,1
	Bois	16,3	27,9	15,1	—	23,2	15,4	5,2	7,1	6,7	33,9	5,0	56,7
Kenya	Produits pétroliers	—	15,4	31,5	—	20,7	26,0	—	3,3	7,2	—	13,4	88,4
	Café	—	20,5	21,0	—	27,5	17,3	—	4,3	4,8	—	17,7	58,8
	Thé	—	12,1	11,2	—	16,3	9,3	—	2,6	2,6	—	10,5	32,5
Libéria	Minerais de fer	41,9	70,1	52,7	—	221,9	153,4	128,1	39,5	30,6	115,3	169,7	208,3
Libye	Pétrole	—	99,7	99,9	—	228,0	—	—	78,4	61,9	—	410,5	850,6
Malawi	Tabac	—	33,4	43,9	—	43,0	52,9	—	6,7	11,4	—	13,9	107,0
Mali	Arachide	—	14,5	2,3	—	14,0	—	—	1,6	—	—	8,6	7,5
	Coton	—	21,0	48,1	—	20,5	—	—	2,4	7,1	—	12,7	157,6

Mauritanie	Minerais de fer	—	84,8	77,8	—	48,0	—	—	39,5	23,6	—	163,5	247,9
Maurice	Sucre	22,0	91,6	67,0	—	149,1	125,3	29,8	38,5	30,6	67,9	243,1	653,2
Maroc	Phosphates	23,7	23,1	31,2	—	16,6	17,2	5,1	3,4	5,3	45,7	13,5	557,9
Niger	Uranium	—	—	74,3	—	—	—	—	—	5,6	—	—	—
Nigéria	Cacao	20,6	15,0	9,0	—	19,7	—	3,1	1,5	—	27,1	192,9	6,0
	Arachide	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Pétrole	2,7	57,6	95,3	—	110,2	—	0,4	7,1	—	3,9	596,8	615,1
Sénégal	Arachide	83,9	37,7	13,3	—	40,3	—	16,5	7,1	8,3	155,7	69,8	40,1
	Phosphates	1,0	7,8	16,4	—	8,5	—	0,3	1,6	2,8	3,3	1,5	49,7
	Produits pétroliers	—	3,1	18,7	—	3,3	—	—	0,6	3,3	—	—	37,0
Sierra Leone	Minerais de fer	14,0	11,9	—	—	18,1	—	38,2	3,1	—	69,0	18,6	—
	Diamants	55,6	62,5	53,3	—	96,6	63,3	112,2	16,4	10,2	275,0	76,1	100,0
Soudan	Coton	52,2	61,3	44,9	—	32,0	21,8	9,5	9,9	1,8	10,5	10,1	52,9
Togo	Phosphates	—	24,5	39,6	—	46,5	—	—	5,6	13,7	—	35,1	125,7
Tunisie	Pétrole	—	24,4	50,7	—	—	40,3	—	3,6	15,0	—	—	141,6
	Phosphates	17,7	20,3	3,0	—	—	5,6	3,1	3,0	2,1	15,0	15,3	19,4
Ouganda	Café	36,9	50,4	98,7	—	85,2	31,0	8,5	11,9	8,9	91,3	81,6	371,0
	Coton	32,3	17,4	1,2	—	29,4	82,1	7,4	4,1	—	80,0	27,8	4,6
République du Cameroun	Pétrole	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Cacao	—	23,8	21,3	—	34,8	27,5	7,2	5,4	4,2	51,8	27,0	47,0
	Café	—	22,8	21,7	—	33,4	25,4	4,1	5,2	6,3	36,7	25,9	48,5
	Bois	—	6,5	11,3	—	9,5	14,7	—	1,5	2,3	—	7,6	25,1
République-Unie de Tanzanie	Café	13,1	17,4	23,4	—	19,6	—	3,9	3,8	8,2	31,5	15,1	36,4
Zaïre	Cuivre	63,6	—	43,3	—	80,7	51,4	—	35,4	28,7	—	106,5	49,5
	Cobalt	22,4	—	21,2	—	7,5	25,2	—	3,3	6,2	—	9,8	24,2
Zambie	Cuivre	—	95,2	91,3	—	149,0	132,1	—	63,5	79,5	—	196,4	446,0
Zimbabwe	Tabac	—	—	13,5	—	—	—	—	—	3,6	—	—	76,4

[Sources : Secrétariat de la CEA; FMI, *Statistiques financières internationales*, Annuaire, 1982 et 1983, et vol. XXXVII, n° 5, mai 1984.]

Entre 1960 et 1980, le PIB global des pays africains a *grosso modo* triplé pour atteindre quelque 86 milliards de dollars des États-Unis (en prix constants de 1980), ce qui représente une croissance annuelle moyenne de 5,6% (tableau 14.3). Leur revenu par habitant est passé d'une moyenne de 133 dollars en 1960 à 243 dollars en 1980 (ou 740 dollars en prix de 1983). Cette progression spectaculaire ne doit pourtant pas faire illusion : le revenu par habitant de l'Afrique ne représentait en 1980 que 7,6% de celui de l'ensemble des pays industrialisés, qui s'élevait à 9 684 dollars, ce qui met bien en lumière l'ampleur du sous-développement africain. La croissance a été fragile et parfois irrégulière, en raison surtout de la prédominance du secteur agricole et du fait que les économies africaines sont soumises aux aléas du climat et du commerce international. Ainsi, la forte expansion du PIB enregistrée entre 1965 et 1970 tenait essentiellement aux résultats exceptionnels de l'agriculture et à un accroissement de la demande extérieure ; et le ralentissement de la croissance, ramenée à un taux de 4,5% pendant les cinq années suivantes, est lui aussi imputable avant tout à une chute sans précédent du taux de croissance de la production agricole, tombé à 1,4% par an, et à la récession consécutive au quadruplement du prix du pétrole intervenu en 1973-1974. Cette récession a étouffé la demande extérieure de produits de la région et le taux de croissance annuel des exportations est tombé à 0,5% seulement. La légère reprise observée dans la période 1975-1980 tient surtout au redressement de la demande de produits non pétroliers, après une brève période d'ajustement au nouveau régime des coûts de l'énergie dans les pays développés, mais la situation ne va pas tarder à se détériorer brutalement en raison des nouvelles hausses du prix du pétrole et de l'impact d'une série de phénomènes allant de la sécheresse prolongée à des baisses de la demande extérieure et des prix à l'exportation qui entraînent en particulier une compression sans précédent des avoirs en devises. En 1981, la croissance chute brutalement et passe à un taux négatif de -3% (en prix de 1980) pour la première fois dans l'histoire récente de l'Afrique. Au total, le PIB a progressé un peu plus dans les années 60 (5,8%) que dans les années 70 (5,2%).

À la recherche d'un nouvel ordre économique national, régional et international

La plupart des États africains se sont rendu compte, au début des années 70, qu'il fallait élaborer et appliquer avec rigueur de nouvelles stratégies, au niveau national, régional et international, si l'on voulait sortir le continent du piège de la stagnation économique. Au niveau national, cela implique la mise en place d'un nouvel ordre économique fondé sur les principes de l'autonomie et du développement auto-entretenu. Au niveau régional, les pays africains devront conquérir une plus grande marge d'autonomie collective. Au niveau mondial, enfin, il s'agit d'instaurer un nouvel ordre économique international.

Dans cette recherche d'une stratégie plus efficace et plus réaliste de décolonisation économique, la place d'honneur revient sans conteste à deux documents, l'un adopté par la Conférence ministérielle de la CEA en février 1971 et intitulé *Stratégie de l'Afrique pour le développement durant les années 1970*³⁰, l'autre adopté par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA lors de son dixième anniversaire, en mai 1973, et intitulé *Déclaration africaine sur la coopération, le développement et l'indépendance économique*³¹. Toutefois, avant que ces textes n'aient pu donner lieu à l'élaboration de projets opérationnels, le monde fut confronté à une décision fondamentale qui bouleversait les relations économiques entre les pays industrialisés et le tiers monde.

Le 23 décembre 1973, le shah d'Iran annonçait que le baril de brut léger, valant alors 5,04 dollars, serait désormais vendu 11,65 dollars. Cette simple décision de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) ébranla l'économie internationale jusque dans ses fondements, au moins pour un temps. Elle fut saluée comme un tournant historique, car elle permit à certains des membres du cartel, au premier rang desquels l'Algérie, d'engager une stratégie de contre-pénétration des pays industrialisés en prenant la tête du mouvement en faveur de l'instauration d'un nouvel ordre économique international. L'initiative de l'OPEP apparut comme une manifestation concrète du pouvoir potentiel des pays en développement.

En 1974, les pays du tiers monde firent la démonstration de leur solidarité lors de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies au cours de laquelle ils réclamèrent un nouvel ordre économique international. Toutefois, les incidences de la hausse du prix du brut sur les économies fragiles des pays africains importateurs de pétrole, en particulier sur leurs comptes extérieurs et leurs coûts de production, provoquèrent chez eux un certain désenchantement, d'autant plus que les cours des autres matières premières n'avaient pas été réajustés selon le modèle offert par l'OPEP. Aujourd'hui encore, les cours des autres produits primaires sont en effet fixés sur les marchés libres, marchés généralement soumis à de très fortes fluctuations de la demande comme des prix et où les sociétés multinationales ont toujours le dernier mot. De nombreuses tentatives ont été et continuent d'être faites pour créer des cartels de producteurs d'autres minerais et de produits agricoles d'exportation, mais les données économiques font obstacle à ces projets car les pays industriels qui importent ces produits disposent de nombreuses solutions de remplacement leur donnant le pouvoir de contrer les cartels de producteurs. Impossible à imiter dans d'autres secteurs, le coup de force réussi de l'OPEP aura néanmoins permis de relancer la campagne du tiers monde en faveur d'un nouvel ordre économique international. Cette campagne s'est concentrée sur six objectifs principaux : stabilisation des cours des produits primaires ; traitement ponctuel des dettes du tiers monde ; restructuration du commerce international et abolition des pratiques protectionnistes des pays industrialisés du Nord à l'encontre des pays du tiers monde ;

30. Commission économique pour l'Afrique, E/CN/14/493/Rev. 3 du 6 février 1971.

31. OUA, CM/ST. 12 (XXI).

facilités d'accès à la technologie occidentale; redéploiement des capacités de production industrielles mondiales en faveur des pays du tiers monde et réforme du système monétaire et financier international, autrement dit de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international³².

L'Afrique a uni ses efforts à ceux du reste du tiers monde en vue de l'instauration de ce nouvel ordre économique international, elle a même joué un rôle moteur dans les diverses négociations, qui ont jusqu'ici échoué; mais l'évidence s'est bientôt imposée qu'étant la région la moins développée du globe, le continent africain, et plus particulièrement l'Afrique subsaharienne, ne pourrait pas participer sur un pied d'égalité à ce nouvel ordre, quel qu'il soit, s'il voyait le jour, avant d'avoir réorganisé son propre appareil économique aux niveaux national et régional en adoptant une stratégie de véritable décolonisation économique.

La CEA a, pour cette raison, jugé nécessaire de lancer, à partir du second semestre de 1975, une série d'actions qui ont abouti à l'adoption de la *Stratégie africaine pour le développement dans le cadre de la troisième Décennie du développement*³³ et du *Plan d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique, 1980-2000*³⁴. Le fondement conceptuel de ces deux textes était le document de base adopté en 1976 par la CEA sous le titre *Cadre révisé de principes pour l'instauration du nouvel ordre économique international en Afrique 1976-1981-1985*³⁵, document qui bousculait les idées reçues en matière d'économie du développement à propos de l'Afrique et exposait méthodiquement les failles des différentes stratégies suivies pour réaliser la décolonisation économique du continent et le transformer en le dotant d'une économie dynamique et autonome, engendrant et entretenant elle-même sa propre croissance. Après avoir noté que la somme des connaissances et données d'expérience accumulées jusque-là sur le processus de croissance économique et les moyens de réaliser des transformations socio-économiques était limitée, la CEA faisait valoir dans le *Cadre révisé* que, du fait que l'élaboration des politiques économiques prenait le plus souvent en Afrique la forme de «réactions successives à des diagnostics de maux sociaux et économiques ayant leur origine en dehors de la région, tant ces diagnostics que les remèdes prescrits en conséquence étaient fortement influencés non seulement par la ferme conviction de l'efficacité du commerce international et des relations économiques qui y étaient liées comme moteur de la croissance économique et du changement social souhaitables, mais encore par une adhésion solide à une interprétation particulière de la genèse des échanges internationaux³⁶». La CEA mettait aussi en doute «la conception linéaire classique faisant de la croissance économique un

32. A. Adedeji, 1983, p. 7.

33. Résolution de la CEA 332 (XIV) figurant dans le document E/CN.14/INF/109/Rev. 1. Adoptée en juillet 1979 par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA, elle est connue par la suite sous le nom de Stratégie de Monrovia.

34. Commission économique pour l'Afrique, 1981.

35. Commission économique pour l'Afrique, 1976.

36. *Ibid.*, p. 6-7.

processus quasi mystique, dont le résultat se mesurerait par des hausses ou des baisses du PIB et du PNB, et qui serait le fruit d'un apport presque magique appelé investissement, consistant principalement en ressources obtenues grâce aux échanges extérieurs. Dans cette optique traditionnelle, le rôle des facteurs de production locaux n'est guère pris en considération ou, lorsqu'il l'est, ne se voit pas attribuer un rôle central dans le processus de développement. Les programmes nationaux ou multinationaux mis en œuvre pour produire ces facteurs locaux nous ont contraints à faire largement fond sur les ressources de change, d'où l'importance vitale de notre système de mono-exportations, l'apport net d'investissements étrangers privés et notre empressement à "mendier" l'aide étrangère ainsi que des prêts pour compléter ces apports. Notre plus grande faiblesse en tant que peuple est l'absence, chez nos dirigeants politiques, nos responsables syndicaux, nos autorités locales et nos capitaines d'industrie, de toute vision de ce que nos pays devraient devenir, individuellement et collectivement, dans, disons, vingt-cinq ans. C'est pourtant sur une telle vision de son propre avenir que doit nécessairement reposer la définition de la politique et de la stratégie de tout pays plus ou moins développé. Sans elle, aucune voie sûre ne s'ouvre vers l'avenir, que ce soit pour l'individu, la communauté, un pays ou un groupe de pays. Et il est alors facile de s'égarer ou de se laisser égarer³⁷ ».

C'est pourquoi la CEA, qui avait élaboré la Stratégie de Monrovia trois ans après l'adoption du *Cadre révisé*, voyait dans le Plan d'action de Lagos une sorte de grande charte économique de l'Afrique jetant les bases de la décolonisation économique du continent. La Stratégie de Monrovia comme le Plan de Lagos visent à élargir l'autonomie et à augmenter les capacités économiques de l'Afrique. L'autonomie signifie l'internalisation des forces qui, du côté de la demande, déterminent l'orientation des processus de développement et de croissance économique et les structures de la production, la substitution progressive de facteurs issus de l'économie africaine aux facteurs extérieurs et la participation accrue des masses à la production et à la consommation du produit social. L'augmentation des capacités économiques consiste à mettre en place des structures et des processus de développement et de croissance économique dont les différents éléments se soutiennent et se renforcent mutuellement, de telle sorte qu'avec l'internationalisation des forces déterminant l'offre et la demande, l'ensemble du système crée sa propre dynamique interne³⁸.

Seule une stratégie de développement fondée sur ces principes d'autonomie et d'augmentation des capacités économiques du continent peut permettre à l'Afrique de rompre totalement avec son passé économique colonial et la conduire sur la voie d'un développement normatif. Cette stratégie, plus tournée vers l'intérieur que vers l'extérieur, n'idolâtre pas les recettes de change et n'attache donc pas une importance excessive aux échanges extérieurs en en faisant le point de départ obligé du développement, surtout

37. A. Adedeji, 1983, p. 9.

38. *Ibid.*, p. 10.

si ces échanges s'apparentent à ceux dont l'Afrique est prisonnière depuis l'époque coloniale. C'est pourquoi la stratégie de développement préconisée à Monrovia et dans le Plan d'action de Lagos place le marché intérieur africain, avec ses subdivisions régionales, au centre de l'effort de développement³⁹. Le grand problème à présent pour l'Afrique est donc de traduire l'essentiel de ces deux documents en termes opérationnels aux niveaux national, sous-régional et régional. C'est à cette seule condition que l'on peut espérer réaliser la décolonisation économique.

Mais cette décolonisation pourrait exiger plus qu'une réduction de l'emprise étrangère sur les économies africaines et passer par un accroissement de l'emprise *africaine* sur l'économie mondiale. Les ressources de l'Afrique, qui constituent aujourd'hui la base de sa dépendance, pourraient lui permettre d'exercer une contre-influence sur le système mondial. Pour acquérir ce contre-pouvoir, il est plus que jamais essentiel que les pays africains marquent leur solidarité avec les autres pays en développement.

Solidarité et contre-pouvoir⁴⁰

L'Afrique et le tiers monde en général doivent impérativement pratiquer deux formes de solidarité s'ils veulent modifier le système mondial au profit des pays défavorisés et mener à son terme le processus de décolonisation.

La *solidarité organique* concerne les relations Sud-Sud et vise à renforcer l'interdépendance des pays d'Afrique ou du tiers monde. La solidarité stratégique concerne la coopération des pays du tiers monde dans leur lutte pour arracher des concessions aux pays industrialisés du Nord. La solidarité organique tend à renforcer l'intégration des économies du tiers monde. La solidarité stratégique tend à réduire l'intégration du Sud dans les économies du Nord, dans la mesure où cette intégration est une forme de dépendance. La solidarité organique cherche essentiellement à marier les économies du Sud; la solidarité stratégique cherche à obtenir soit le divorce, soit un nouveau contrat de mariage, un nouveau contrat social aux termes renégociés, entre le Nord et le Sud.

Nous partons aussi de cette constatation fondamentale: les flux économiques sont beaucoup plus importants entre le Nord et le Sud qu'entre les pays du Sud. Un pays du Sud fait généralement beaucoup plus de commerce avec le Nord qu'avec les autres pays du Sud, et il entretient des relations de production plus étroites avec les pays industrialisés qu'avec les autres pays en développement. Mais ces relations économiques entre le Nord et le Sud sont faussées par la dépendance traditionnelle du Sud à l'égard du Nord, qui suppose l'inégalité des partenaires. Ces liens structurels confèrent au

39. *Ibid.*, p. 11.

40. Cette section a été revue par A. A. Mazrui et doit beaucoup à ses travaux antérieurs relatifs à la contre-pénétration, notamment aux études qu'il a présentées à la FAO. Voir aussi A. A. Mazrui, 1986.

Nord une prépondérance et une influence excessives, et laissent le Sud sans défense contre l'exploitation.

Comment en sortir? Comment les deux formes de solidarité peuvent-elles contribuer à réduire la dépendance du tiers monde et sa vulnérabilité économique persistante?

L'un des domaines de coopération les plus négligés est celui de la main-d'œuvre et de la formation professionnelle. Certains pays du tiers monde ont commencé à coopérer dans ce domaine en échangeant des travailleurs et en assurant la formation de travailleurs étrangers, mais l'importance de cette forme de collaboration reste fortement sous-estimée. On néglige le fait que la différence la plus radicale entre le Nord et le Sud ne tient pas au revenu (critère de la richesse) mais à la technologie (critère du savoir-faire). La hiérarchie internationale se fonde aujourd'hui en totalité non sur l'« avoir », mais sur le « savoir ». La Libye et l'Arabie saoudite peuvent disposer d'un revenu par habitant plus élevé que certains pays membres de la Communauté économique européenne, mais elles sont loin d'avoir atteint le niveau de l'Europe occidentale en matière de techniques de production et d'organisation économique. Les membres de l'OPEP ne disposent même pas des techniques appropriées pour extraire ou gérer leur propre pétrole.

Cela n'apparaît nulle part plus clairement qu'en Afrique australe et au Moyen-Orient. Environ 5 millions de Blancs ont pu rançonner, en Afrique australe, une population noire dix fois plus nombreuse. Ils ont en outre soumis à leur domination économique et militaire les Noirs des pays voisins. La principale raison de leur supériorité ne réside pas simplement dans la richesse de l'Afrique du Sud mais dans le fait que ce pays tire sa richesse du travail des Africains et du savoir-faire des *Européens*. Les pays voisins disposent également d'une main-d'œuvre africaine et certains possèdent un riche sous-sol, mais ce qui fait défaut aux Noirs, ce sont des techniques de pointe en matière de production et le sens de l'organisation efficace qu'implique l'utilisation de ces techniques.

Le Moyen-Orient nous offre un exemple encore plus clair et plus étonnant de la supériorité du savoir-faire sur la richesse. Au moins depuis les années 70, une grande partie du monde arabe est beaucoup plus riche qu'Israël en termes de revenu. L'économie israélienne se serait en fait complètement effondrée si les États-Unis et la diaspora juive n'y avaient injecté des milliards de dollars. Pourtant, bien que moins nombreux et moins riches, les Israéliens ont conservé leur supériorité militaire sur les Arabes. Les guerres successives menées par Israël ont illustré de façon spectaculaire cette prédominance de la technologie sur le revenu national et le chiffre de la population.

Dans le cas d'Israël comme dans celui de l'Afrique du Sud, le facteur culturel est déterminant. S'il n'y avait eu en Israël que des Juifs du Moyen-Orient, les Arabes auraient gagné toutes les guerres ou, plutôt, il leur aurait suffi de gagner la guerre de 1948. En effet, la culture et la technologie des Juifs du Moyen-Orient ne diffèrent pas sensiblement de celles de leurs voisins arabes. Dans une guerre entre peuples du Moyen-Orient, la supériorité

numérique des Arabes aurait eu raison des Juifs, bien avant que cet avantage ne soit renforcé par la richesse provenant du pétrole.

Israël ne doit pas sa supériorité militaire au fait que 80 % de ses habitants sont juifs, mais à l'origine européenne d'une partie (moins de la moitié) de cette population juive. Ce sont les Juifs venus d'Europe et plus généralement d'Occident qui ont jeté les bases technologiques de l'hégémonie régionale d'Israël.

Si la hiérarchie internationale repose en dernière analyse sur la technique et non sur le revenu, que doit faire l'Afrique pour améliorer la situation qui résulte actuellement de son sous-développement technologique ?

Il faudrait évidemment qu'elle acquière le plus rapidement possible le savoir-faire des pays du Nord. Mais cela n'est pas si simple. Les pays de l'hémisphère Nord ne demandent souvent qu'à transférer certaines technologies, notamment par l'intermédiaire des sociétés transnationales; mais les transferts de technologies dont le Sud a besoin ne servent qu'à accentuer les rapports de dépendance entre les deux hémisphères. Il y a, par ailleurs, des technologies que le Nord n'a aucune envie de transférer. Un véritable tabou frappe en particulier certaines branches de la physique et de la technologie nucléaires. Alors que l'informatique, par exemple, contribue à l'instauration d'une dépendance par transfert de technologie, les centrales et les réacteurs nucléaires incarnent la dépendance produite par les monopoles technologiques du Nord. Et si les sociétés transnationales sont souvent l'instrument d'une pénétration économique fondée sur les transferts de technologie, l'énergie nucléaire symbolise l'hégémonie que leurs monopoles technologiques assurent aux pays du Nord.

La stratégie des pays d'Afrique et du tiers monde en général doit consister à la fois à assimiler la technologie du Nord et à mettre en commun leurs connaissances. Les technologies librement transférées par le Nord doivent être « décolonisées » le plus rapidement possible, de sorte qu'elles n'aient plus pour effet d'aggraver la dépendance du Sud. Et les technologies que le Nord cherche à garder pour lui doivent faire l'objet d'une récupération par le Sud afin de mettre fin aux monopoles.

Un nouvel ordre économique international n'aurait aucune signification sans un nouvel ordre technologique international. L'Afrique a besoin de stratégies fondées sur la solidarité pour réaliser ces deux types d'ordres internationaux. Si le *pouvoir technologique* se concentre aujourd'hui presque exclusivement dans le Nord, le Sud détient d'autres formes de pouvoir dont il n'a pas encore fait pleinement usage.

L'OPEP nous montre ce qu'est le *pouvoir du producteur*. Il est vrai que de 1973 à 1983 cette organisation s'est très peu servie de son influence. Au lieu d'exercer des pressions sur le Nord, pendant ces dix années glorieuses, pour modifier profondément la structure et les règles de l'économie mondiale, elle a recherché un profit maximal à court terme et fait porter l'essentiel de son action sur les prix.

Il faut absolument que se forment d'autres cartels de producteurs, même s'ils sont très faibles au début. Le cobalt, par exemple, dont la production se concentre dans un nombre de pays relativement limité,

pourrait jouer à l'avenir un rôle stratégique plus important que le cuivre. La formation, à titre expérimental, d'un cartel des producteurs de cobalt pourrait donc s'avérer profitable si le Zaïre affirmait un peu plus résolument son indépendance. Ce pays dispose après tout d'un potentiel suffisant pour devenir dans quelques années, quand le marché sera plus favorable, l'Arabie saoudite du cobalt.

Les pays du tiers monde n'ont pas fait pleinement usage non plus du pouvoir qu'ils détiennent en tant que *consommateurs*, si variable et si inégalement réparti selon les régions que soit ce pouvoir. Les pays du Moyen-Orient et certains pays d'Afrique comme le Nigéria revêtent une importance particulière en tant que consommateurs des matériels civils et militaires, des technologies et des biens d'équipement ménager produits par l'Occident. De temps à autre, le Nigéria ou tel pays du Moyen-Orient montre sa force et menace d'annuler ou de ne pas renouveler des accords commerciaux. Mais le recours à ces menaces se fait le plus souvent à propos de questions relativement secondaires: par exemple pour protester contre le téléfilm *Death of a princess*, ou quand une délégation arabe ou africaine a essuyé quelque rebuffade diplomatique de la part d'une puissance occidentale. L'Afrique et le Moyen-Orient pourraient utiliser leur pouvoir de consommateurs pour obtenir une modification plus profonde de la structure des échanges Nord-Sud.

Le quatrième type de pouvoir dont le Sud ne fait pas encore suffisamment usage, c'est le pouvoir dont il dispose en tant que *débiteur*. Le Tanzanien Julius Nyerere déclara, lorsqu'il fut élu président de l'OUA, en novembre 1984, que la situation actuelle de l'Afrique était dominée par les trois grandes questions du développement, de la dette et de la sécheresse. L'endettement de l'Afrique est certes modéré comparé à celui de l'Amérique latine, mais Nyerere y voyait un atout et non pas simplement une cause de faiblesse. Au cours de la première conférence de presse qu'il donna après son élection, il déplora que le tiers monde, qui pouvait menacer l'Occident d'une cessation de paiements, ne se servît pas plus efficacement de cette menace pour amener les banques occidentales à faire des concessions plus fondamentales à leurs débiteurs⁴¹.

Mais la Tanzanie restera vulnérable tant qu'une forte solidarité stratégique n'unira pas les pays d'Afrique et d'Amérique latine. Le pouvoir du débiteur ne peut s'exercer sans un large consensus entre les pays endettés. Les banques occidentales, elles-mêmes poussées par une sorte de solidarité organique, ont élaboré des mécanismes de consultation presque permanente. Les créanciers, au Nord, sont unis, mais les débiteurs, au Sud, sont désorganisés. L'Afrique et l'Amérique latine doivent examiner la possibilité de créer une solidarité stratégique entre les dépossédés et les débiteurs, afin d'amener les créanciers à des concessions sur les taux d'intérêt, l'échelonnement des paiements, les modalités de paiement, les conditions d'un moratoire ou même, si nécessaire, d'une annulation de la dette. Si essentielles que soient

41. Le service Afrique de la Voix de l'Amérique a diffusé plusieurs fois, et notamment le 24 novembre 1984, un enregistrement du discours et de la conférence de presse de Nyerere.

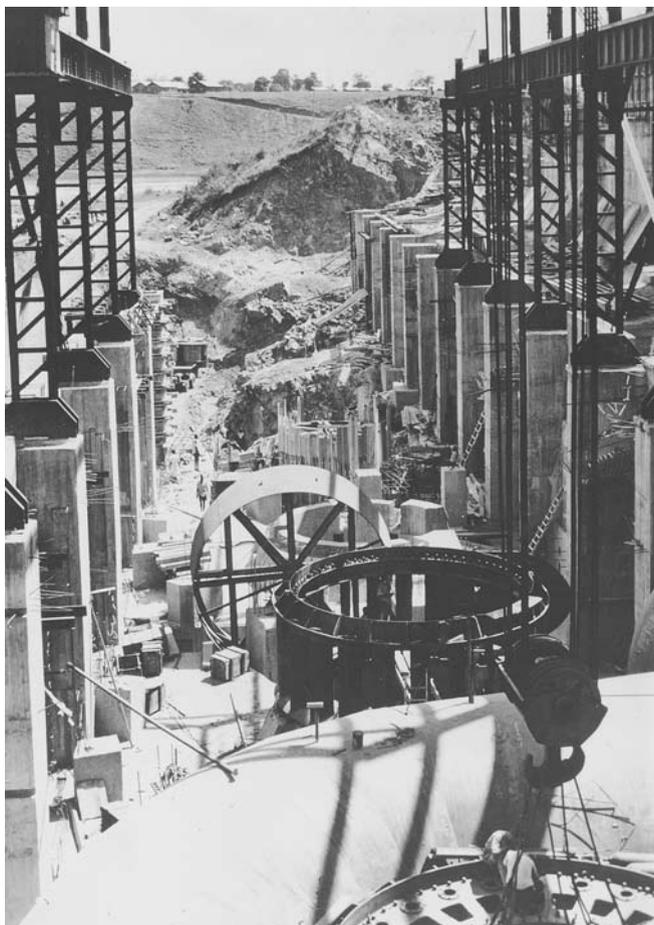
toutes ces formes de la solidarité stratégique, elles ne sauraient cependant se substituer à la solidarité organique qui devra tisser des relations plus étroites entre les pays du tiers monde dans les domaines, notamment, du commerce et des investissements. Les pays les moins avancés se trouvent ici prisonniers d'une contradiction, parmi bien d'autres. Dans le cadre de leurs relations avec le Nord, ils doivent diversifier leur économie. Mais dans le cadre des relations qu'ils entretiennent les uns avec les autres, ils doivent se spécialiser pour accroître leur complémentarité. L'Ouganda, par exemple, pourrait de nouveau cultiver le coton et le vendre au Kenya, qui le transformerait en tissu. Cette spécialisation aiderait les deux pays à se développer et à développer leur complémentarité. Mais les relations de l'Ouganda avec le reste du monde dans le cadre de l'économie mondiale exigent une diversification plutôt qu'une spécialisation de son industrie. Tels sont les termes d'un grave dilemme que les pays du tiers monde doivent résoudre de toute urgence. Ils doivent trouver un équilibre entre la diversification voulue par leurs relations avec le Nord et la spécialisation nécessaire au développement du commerce entre pays du Sud.

À cela se rattache la nécessité de trouver d'autres moyens de paiement dans les relations commerciales entre pays du Sud. En effet, l'obligation d'utiliser les monnaies du Nord dans ces relations commerciales s'est avérée très contraignante. Les économies du Sud sont tourmentées par le démon du « change » ! La Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe ont examiné la possibilité de revenir au troc pour une partie au moins de leurs relations économiques. Le Nigéria, dans les années 80, a expérimenté un système d'« échanges compensés » entre le pétrole et les produits manufacturés. La récente amélioration des relations politiques entre le Kenya et la Tanzanie permet aux deux pays d'envisager l'instauration du troc pour certains produits dans les prochaines années. Et si le coton ougandais alimentait plus régulièrement à l'avenir l'industrie textile du Kenya, ce dernier pourrait fort bien payer ce coton en chemises et en uniformes militaires plutôt qu'en devises fortes.

Un autre domaine concerné par la solidarité organique entre les pays du tiers monde est celui du partage de l'énergie. Le tiers de l'électricité consommée au Kenya provenait autrefois du barrage de Jinja, en Ouganda, ce pays demeurant l'un des principaux fournisseurs d'électricité du Kenya.

Le barrage d'Akosombo, sur la Volta, au Ghana, devait être l'un des principaux centres régionaux de production d'électricité en Afrique de l'Ouest. Malheureusement, le niveau du fleuve a tellement baissé que le Ghana, loin de pouvoir fournir du courant aux pays voisins, a dû le rationner périodiquement sur son propre territoire et parfois en importer de Côte d'Ivoire. Les barrages d'Afrique australe, comme celui de Kariba, ont mieux joué leur rôle régional. Ils symbolisent tous une sorte de panafricanisme énergétique : la solidarité organique résulte ici de l'imbrication des structures de la production hydroélectrique.

L'association de plusieurs pays d'Europe dans le secteur de la sidérurgie est à l'origine de la Communauté économique européenne (CEE). L'inté-

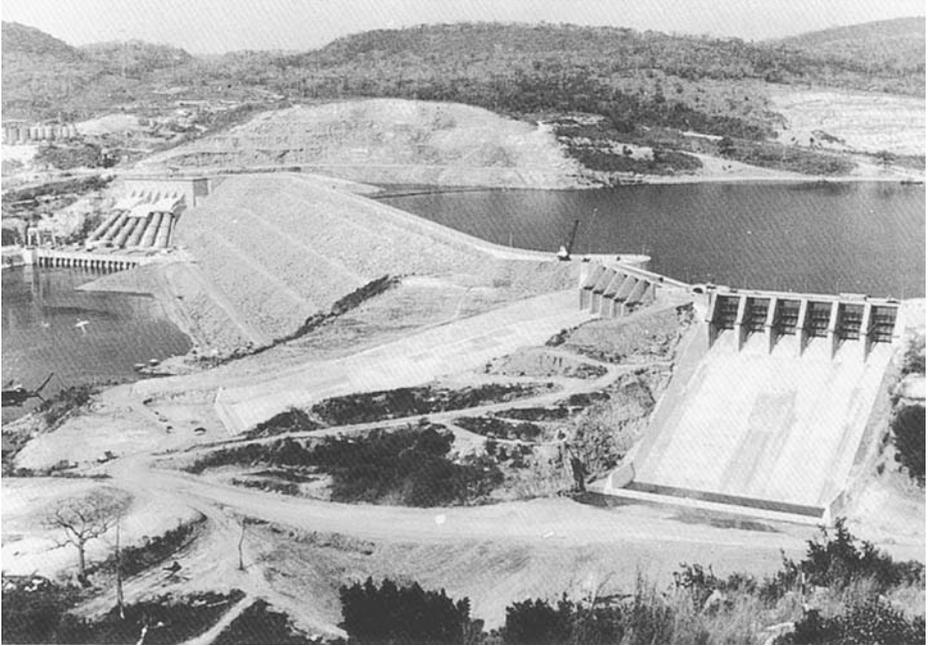


14.5. Le barrage de Jinja en Ouganda.
[Photo : © Topham, Londres.]

gration de l'industrie sidérurgique semblait exclure toute nouvelle possibilité de guerre fratricide entre les Européens. L'imbrication des structures de production de l'acier en Europe devait conduire, pensait-on, à l'interdépendance des industries nationales et diminuer par conséquent les risques d'agression militaire.

Suivant la même logique, l'imbrication des industries de l'électricité devrait accroître l'interdépendance des pays du tiers monde et les inciter à coopérer dans d'autres domaines.

Le combat pour renforcer l'intégration africaine a rencontré de nombreux obstacles, depuis l'effondrement de la Communauté de l'Afrique de l'Est formée par le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie, jusqu'à l'assèchement considérable de la Volta en amont du barrage d'Akosombo.



14.6. En haut: le barrage d'Akosombo au Ghana. En bas: le grand barrage de Kariba au Zimbabwe.

[Photos : © Newslink Africa, Londres ; © Topham, Londres.]

La tentative d'intégration de l'Asie du Sud-Est mérite d'être soigneusement examinée par les Africains. Elle a mieux réussi que celle de l'Afrique, puisque l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) joue aujourd'hui un rôle économique et diplomatique de premier plan dans la région. Dans le monde arabe, les efforts d'intégration donnent des résultats positifs et prometteurs, comme la création du Conseil de coopération du Golfe, mais n'empêchent pas de violents conflits politiques d'éclater entre certains États, la Libye et l'Égypte par exemple.

En Amérique latine, l'intégration régionale n'est également qu'une demi-réussite. L'Amérique centrale a vécu pendant les années 80 sous la menace d'une guerre internationale. En revanche, grâce à la médiation du Vatican, l'Argentine et le Chili ont désamorcé le délicat problème du canal de Beagle. La coopération économique a connu des hauts et des bas dans l'ensemble de la région, mais l'idéal d'une intégration plus poussée reste vivant. L'Afrique devrait accorder la plus grande attention aux expériences qui se déroulent dans ce lointain laboratoire politique.

L'hémisphère Nord a été partagé en deux zones économiques correspondant à sa division idéologique entre, d'un côté, le monde socialiste avec le Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM) et, de l'autre côté, le monde capitaliste avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et la CEE.

L'Afrique, en tant que région du Sud, reste au contraire extrêmement morcelée. Elle tente aujourd'hui de rassembler les fragments dont elle se compose. Elle cherche l'insaisissable secret, l'esprit caché de la cohésion.

Les stratégies de la solidarité ne sont que des moyens au service d'une fin. Le but est lointain et difficile à atteindre. Mais à quoi servirait le paradis si nos aspirations ne dépassaient pas la réalité immédiate ?

Les philosophes distinguent la liberté négative (l'absence de contraintes) et la liberté positive (la liberté de participation). L'émancipation des esclaves africains, en Amérique, leur conférait tout au plus une liberté négative (ils n'appartenaient plus à d'autres hommes). Un siècle plus tard, les Africains de la *diaspora* sont toujours à la recherche de la liberté positive (liberté de participation effective).

La *décolonisation négative* ressemble à l'émancipation des esclaves, par laquelle ils cessent d'appartenir à d'autres hommes. Mais il n'y aura de véritable *décolonisation positive* que le jour où les Africains participeront effectivement à l'économie mondiale et détiendront à l'échelle mondiale un pouvoir proportionné à cette activité économique. Il ne suffit pas de réduire l'emprise des étrangers sur nos économies, bien que cette étape soit essentielle. Il est urgent de chercher en même temps les moyens d'accroître l'emprise de l'Afrique sur l'économie mondiale. Les Africains doivent cesser d'être des pions dans une partie jouée par d'autres et devenir eux-mêmes des joueurs à part entière devant l'échiquier où se joue le destin du monde.